

Résumé non technique de l'étude d'Impact

**Pour l'installation et l'exploitation de la centrale
agrivoltaïque de Padulella sur la commune de
Linguizzetta (Haute-Corse – 2B)**

Rédigé par

Agence Visu,
Lotissement 3B Pont du Ricanto
Route Jean-Paul de Rocca Serra
20 090 AJACCIO
06 28 50 32 94 | t.casalta@agencevisu.com

Pour le compte de

Valorem
213, Cours Victor Hugo
33 323 BEGLES



PADULELLA
ÉNERGIES



Sommaire

1. Cadre réglementaire.....	3
2. Définition des aires d'étude	6
3. Analyse de l'état initial de l'environnement	7
4. Aperçu de l'évolution du site en l'absence de mise en œuvre du projet.....	22
5. Scénarios envisagés et justification du choix final du projet	23
6. Incidences brutes, mesures de traitement et impacts résiduels.....	25
7. Conclusion.....	41

Index des figures

Figure 1 : Situation du site de projet.....	3
Figure 2 : Localisation de l'aire de projet	3
Figure 3 : Plan de masse du projet.....	5
Figure 4 : tracé prévisionnel du raccordement de la centrale au poste source.....	5
Figure 5 : Délimitation et localisation des aires d'étude	6
Figure 6 : Cartographie des habitats en présence sur la ZIP.....	10
Figure 6 : Synthèse des enjeux écologiques et environnementaux liés à la flore et à la faune	14
Figure 7 : Cartographie des enjeux écologiques	15
Figure 8 : Fonctionnement visuel global du grand paysage	16
Figure 9 : Bloc diagramme synthétique de l'AER.....	17
Figure 10 : Relief et végétation modelant le domaine visuel de la ZIP.....	17
Figure 11 : Vue depuis le centre de la ZIP vers Padulella - Figure 12 : Vue arienne de l'Est de la ZIP depuis le Nord (Drone VISU) - Figure 13 : Vue depuis le centre de la ZIP vers Poggiale	18
Figure 14 : Carte des axes routiers sur l'ensemble des aires d'étude	19
Figure 15 : Bâti et domaine d'influence visuelle de la ZIP	19
Figure 16 : Tourisme au sein des aires d'étude.....	20
Figure 17 : Carte des éléments du patrimoine culturel au sein des aires d'étude.....	20
Figure 18 : Variante 0 du projet	24
Figure 19 : Version finale du projet	24
Figure 21 : Synthèse des impacts résiduels du projet sur les habitats naturels et sur la flore.....	32
Figure 22 : Synthèse des impacts résiduels du projet sur la faune	33
Figure 22 : Localisation du PM1	36
Figure 23 : Vue depuis la D42, quartier Solia, sur le côté Sud de Linguizzetta sans le projet	36
Figure 24 : Vue depuis la D42, quartier Solia, ...	36
Figure 25 : Localisation du PM2	37
Figure 26 : Vue depuis l'entrée de Padulella (à proximité de la Strada E Petraghje) sans le projet	37
Figure 27 : Vue depuis l'entrée de Padulella (à proximité de la Strada E Petraghje) avec le projet	37
Figure 28 : Localisation du PM3	38

Figure 29 : Vue depuis le chemin privé desservant le lieu-dit de Poggiale et le domaine viticole sans le projet.....	38
Figure 30 : Vue depuis le chemin privé desservant le lieu-dit de Poggiale et le domaine viticole avec le projet.....	38
Figure 28 : Positionnement de la ZIP vis-à-vis des périmètres Natura 2000	40

Index des tableaux

Tableau 1 : Chiffres clefs du parc agrivoltaïque de Padulella – Commune de Linguizzetta (2B).....	4
Tableau 2 : Liste des prospections naturalistes réalisées sur la ZIP et ses abords	9
Tableau 3 : Tableau de synthèse des enjeux naturalistes identifiés sur l'aire de projet.....	12
Tableau 4 : Analyse comparative des variantes	24
Tableau 5 : Détails des impacts du projet sur l'environnement physique	25
Tableau 6 : Détail des impacts du projet sur l'environnement humaine et socio-économique	26
Tableau 7 : Détail des impacts résiduels du projet sur les habitats naturels et la flore.....	28
Tableau 9 : Mesures de traitement et de suivi de l'impact et coût associé	39

1. CADRE REGLEMENTAIRE

Le présent document constitue le résumé non technique (RNT) de l'étude d'impact du projet de centrale agrivoltaïque de Padulella située sur la commune de Linguizzetta. Le RNT est un document à caractère pédagogique et illustré, séparé de l'étude d'impact, permettant de saisir l'essentiel du contenu de l'étude d'impact.

Le projet est soumis aux procédures administratives suivantes :

	Références réglementaires	Conditions d'application	Caractéristiques du projet
Etude d'impact	Art. R122-2 du code de l'environnement	Projet d'une puissance égale ou supérieure à 1 MWc	Le projet a une puissance de 8,15 MWc

Les règles d'urbanisme sur la commune de Linguizzetta sont régies par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 22 novembre 2024. Le site est classé en zone As : secteur agricole correspondant aux Espaces Stratégiques Agricoles définis par le PADDUC. Le règlement indique que les installations photovoltaïques doivent être nécessaires à l'exploitation agricole, qu'elles coexistent avec l'activité agricole et qu'elles conduisent au bénéfice significatif de l'activité agricole et de la diversification des revenus durables perçus par un agriculteur actif. Le projet de Padulella est un projet de centrale agrivoltaïque, de fait, il est compatible avec le PLU.

1.1 Localisation

Le projet de centrale agrivoltaïque de Padulella se situe sur la commune de Linguizzetta dans le département de Haute-Corse, en région Corse. L'agglomération de Linguizzetta est éloignée d'environ 7,5 km du projet. Elle compte 1 104 habitants en 2021 (Insee) et fait partie de la communauté de communes de l'Oriente.

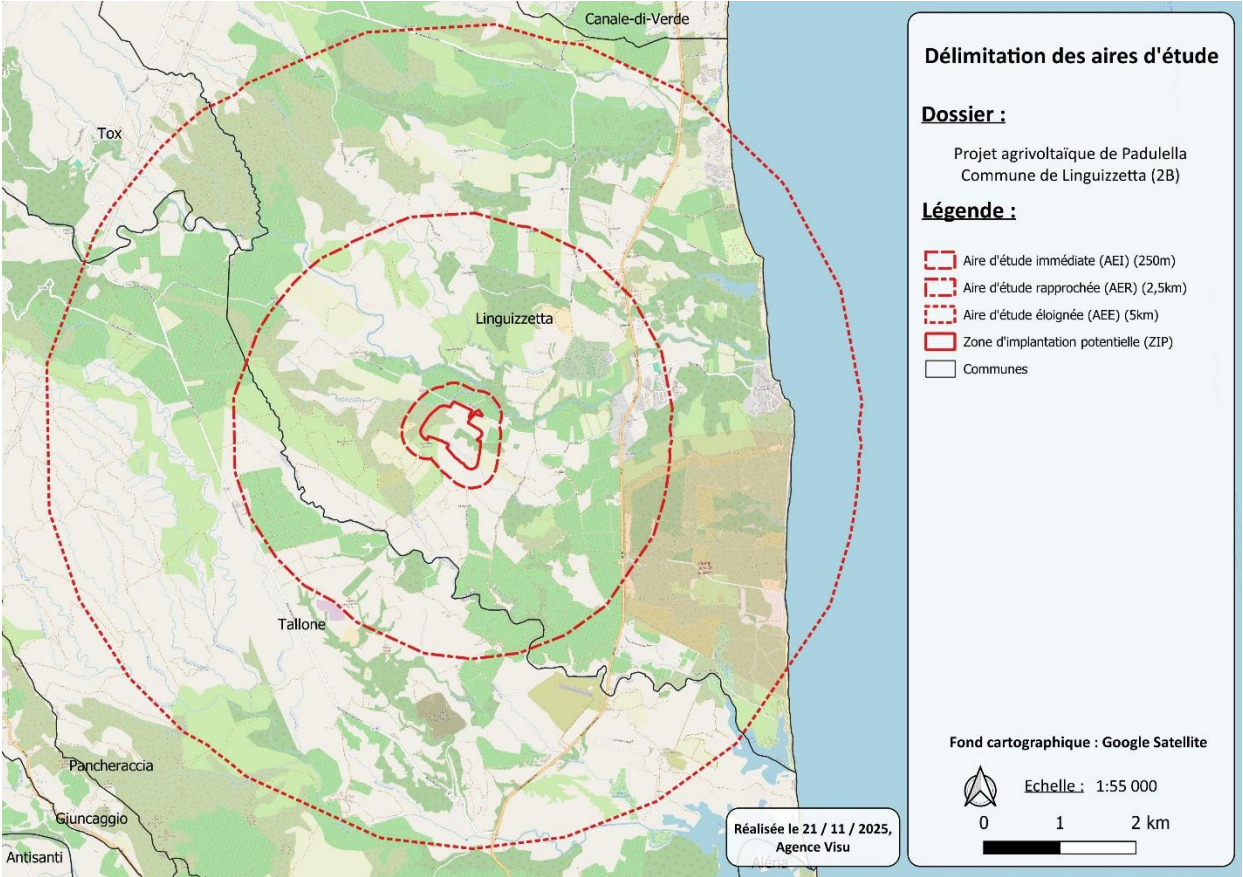


Figure 1 : Situation du site de projet

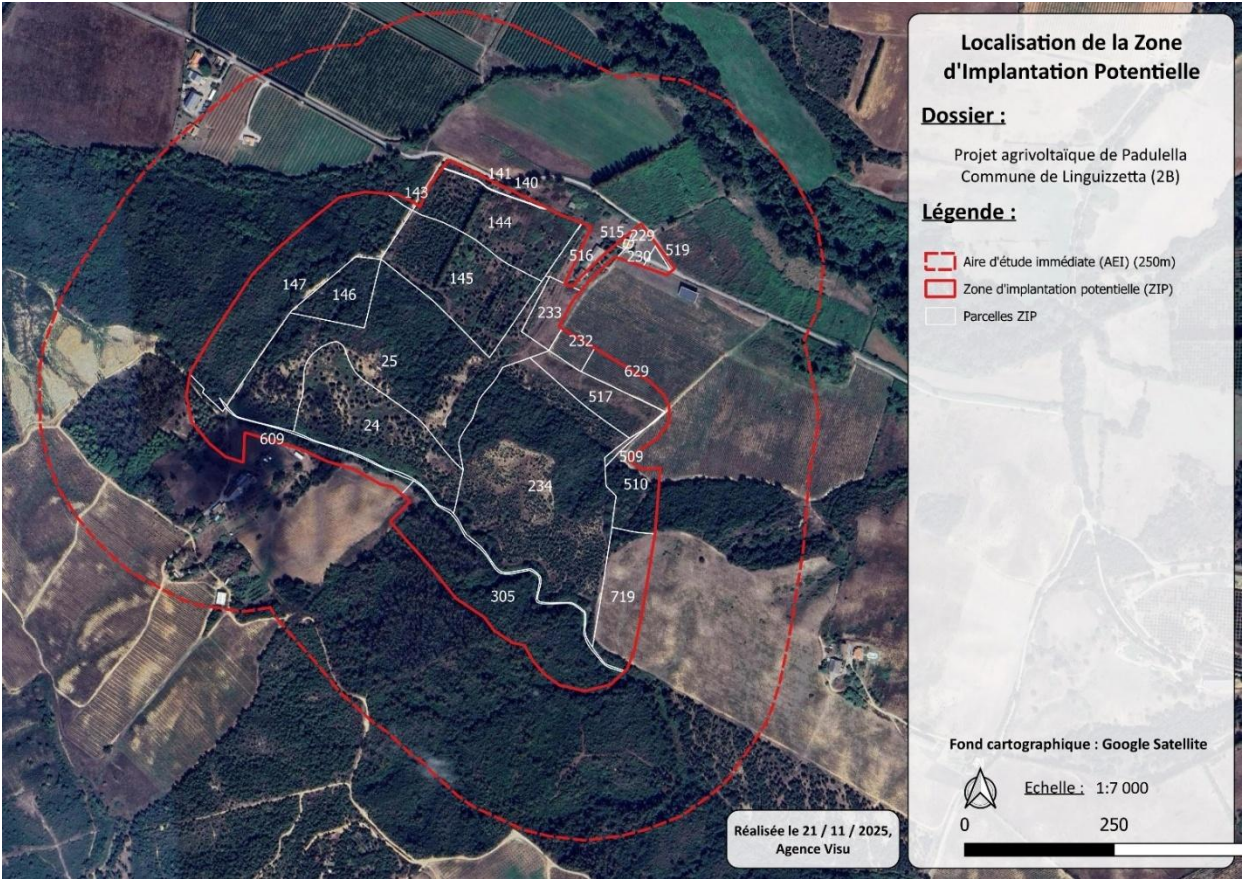


Figure 2 : Localisation de l'aire de projet

1.2 Présentation du porteur de projet

1.2.1 La société de développement : Valorem

VALOREM est née en 1994 d’une volonté affirmée de valoriser les ressources énergétiques renouvelables comme alternative durable aux énergies fossiles.

C’est un opérateur polyvalent en énergies vertes et son activité principale est de produire de l’électricité à partir des parcs d’énergies renouvelables qu’il développe. Il compte aujourd’hui presque 500 collaborateurs aux compétences variées : ingénieurs, techniciens, paysagistes, géographes, acousticiens, environnementalistes, ...

Le groupe VALOREM intervient dans toutes les étapes de la vie d’un projet, depuis la recherche de site en passant par la réalisation d’études, le développement de projet, son financement, l’obtention des autorisations administratives, la maîtrise d’œuvre du chantier, le suivi d’exploitation, la maintenance des installations et jusqu’au démantèlement.

Le groupe a développé une politique RSE ambitieuse et a défini des engagements forts sur les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux au service d’une transition vers un monde bas-carbone.



VALOREM est engagé au sein de la filière auprès d’acteurs reconnus comme France Renouvelables, le SER ou encore ENERPLAN.

1.2.2 La société de projet : Padulella Energies

Une société de projet est créée pour chaque projet, elle est, en général, une filiale à 100% de Valorem. Au moment de la création de société, il est proposé aux collectivités d’entrer au capital de la société à hauteur de 10%, elles sont libres d’accepter ou de refuser.

En l’occurrence, c’est la société **Padulella Energies** qui porte le projet étudié et elle est une filiale à 100% de Valorem.

1.3 Caractéristiques du projet

Le projet de centrale photovoltaïque de Padulella s’étend sur une surface clôturée de 10,97 ha. Divisée en deux entités entourées de pistes périphériques, la centrale comprend environ 11 650 modules solaires, 3 postes de transformation, 1 poste de livraison, 4 citernes incendie et 2 containers de stockage.

La puissance du projet est de 8,15 MWc et la production annuelle attendue est de 13,1 GWh. Les principales caractéristiques du parc photovoltaïque sont synthétisées dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Chiffres clefs du parc agrivoltaïque de Padulella – Commune de Linguizzetta (2B)

Structures porteuses		Modules photovoltaïques			Postes	
Type	Nombre de tables	Type	Puissance unitaire	Nombre total	Puissance totale	Nombre
Table fixe	448	Bifaciaux monocristallin	710Wc	11 650	8,15 MWc	3 postes de transformation + 1 poste de livraison
Caractéristiques				Chiffres clés		
Puissance crête				8,15 MWc		
Taux d’occupation du sol				39,91 %		
Surface clôturée				10,97 ha		
Surface concernée par la gestion OLD				8 ,9 ha		
Surface totale bâtiments électriques				36 m² (1 PDL) + 72 (3 PDT) = 108 m²		
Volume de la citerne				Entité nord 2 citernes de 60m3 Entité sud 2 citernes de 60m3		
Type de clôture				Semi-rigide sur 2 570 – création de passage à petite faune		
Productible spécifique				1 604 h/an		
Production annuelle d’électricité				13,1 GWh		
Quantité annuelle d’émission de CO ₂ évitée				3 300 tonnes		
Production équivalente exprimée en nombre de foyers (sur base de la consommation domestique moyenne d’un ménage Corse 4,4MWh/an, source : Enedis mon territoire)				3 170 foyers		
Durée minimale d’exploitation				30 ans		

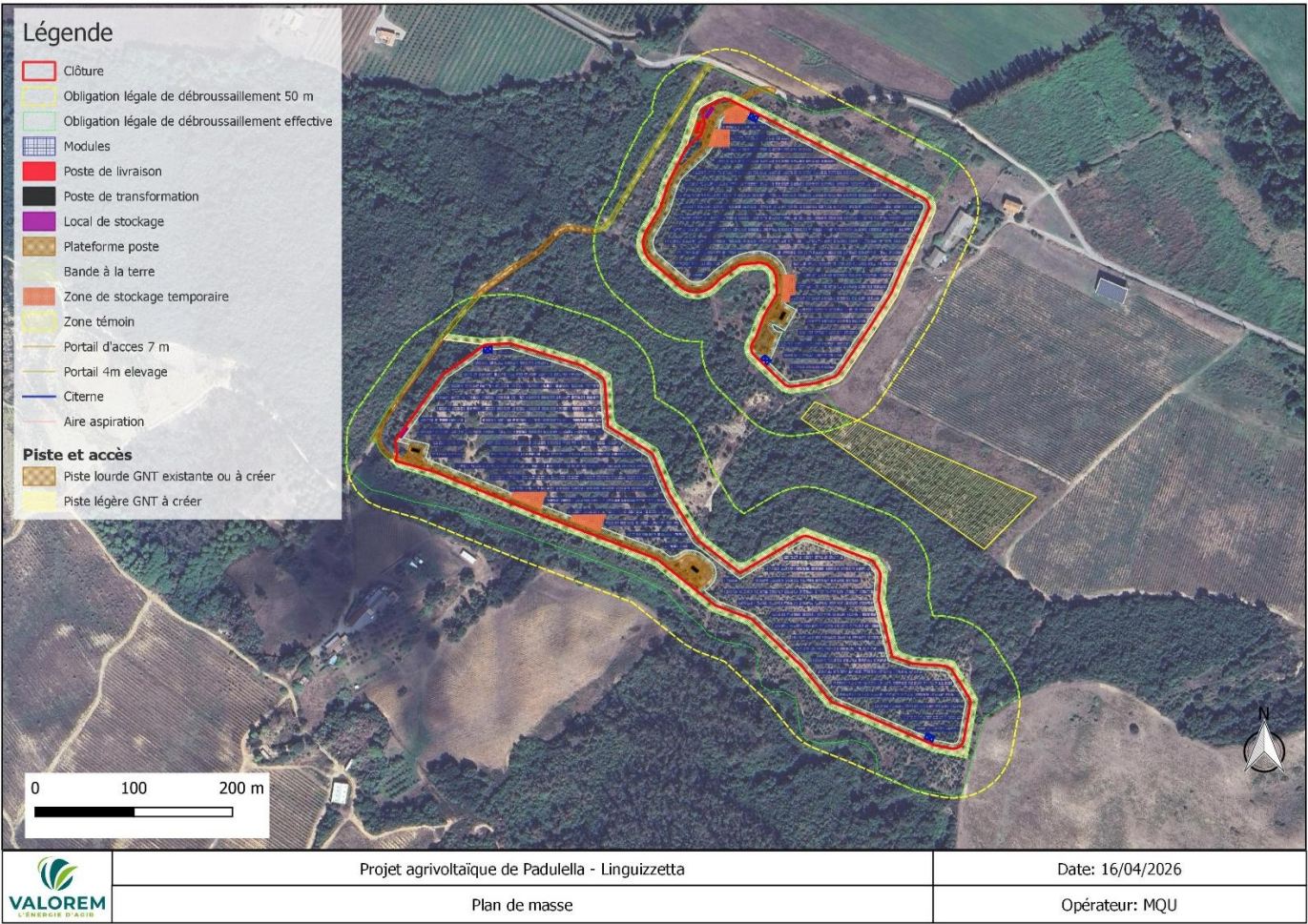


Figure 3 : Plan de masse du projet

Il est envisagé un raccordement au réseau de distribution, plus précisément deux postes sources sont situés à proximité, celui de Cervione (pressenti) à 16 km et celui de Pancheraccia à un peu plus de 10 km.

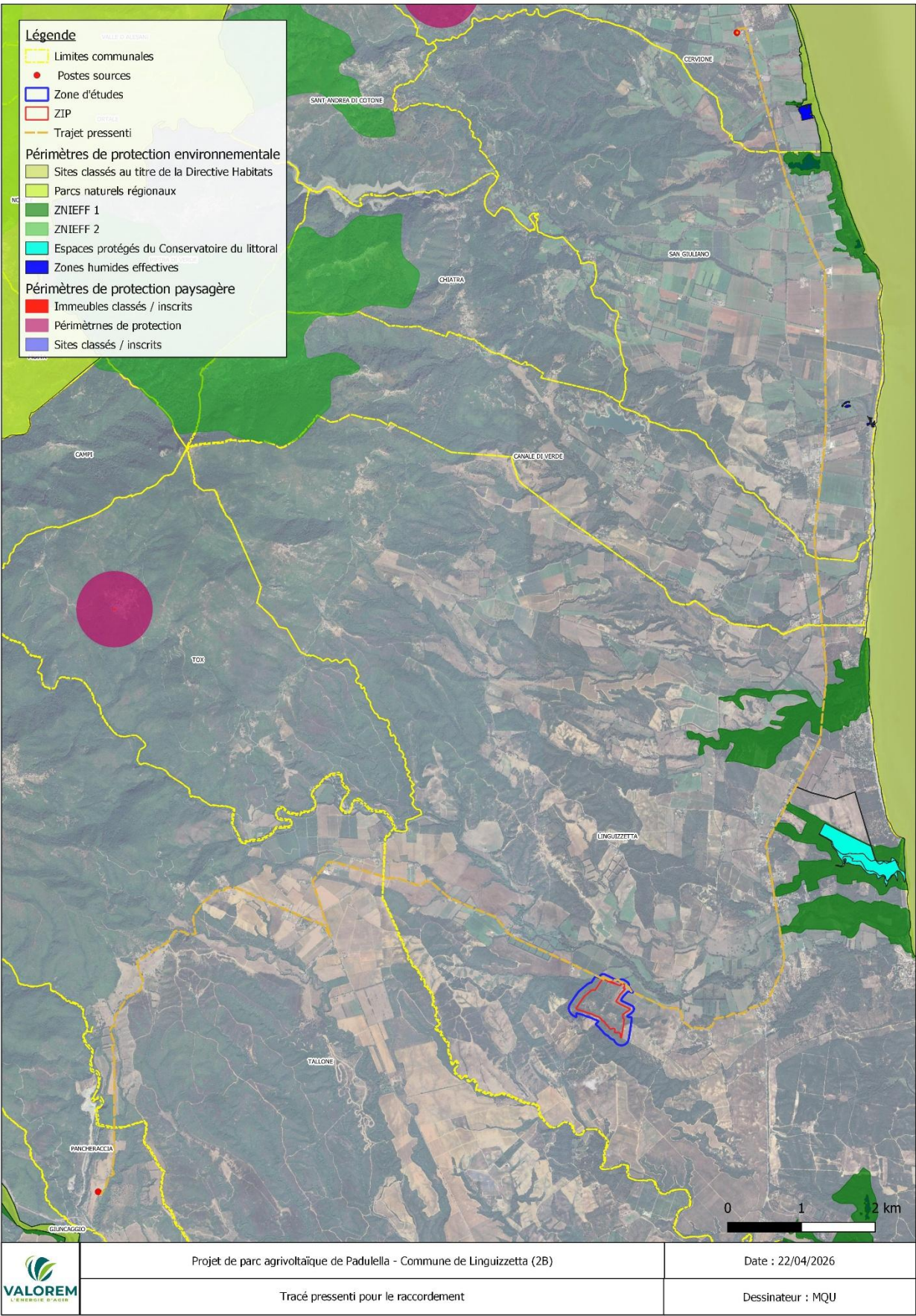


Figure 4 : tracé prévisionnel du raccordement de la centrale au poste source

2. DEFINITION DES AIRES D'ETUDE

Dans le cadre de l'analyse des enjeux du territoire, plusieurs échelles d'approche ont été considérées. Les termes suivants seront utilisés dans les différents volets de l'étude :

- **Zone d'implantation potentielle (ZIP)** : correspond à la zone d'emprise potentielle du projet. Dans la suite de l'étude, une fois le diagnostic établi, la ZIP sera convertie en Aire de Projet. Cette aire d'étude est généralement concernée par les équipements connexes (accès, postes et réseaux électriques...) au projet ainsi que par les Obligations Légale de Débroussaillage (50m à partir des installations).
- **Aire d'étude immédiate (AEI)** : **Concernant l'analyse du milieu naturel et des milieux physique et humain, elle correspond à un périmètre de 250 de rayon autour de la ZIP** et incluant celle-ci pour permettre l'implantation du projet. Il s'agit des espaces avec lesquels la zone d'implantation potentielle du projet entretient des liens étroits. C'est à cette échelle que seront effectués l'essentiel des suivis de terrain (faune, flore, habitats) et l'état initial de l'environnement. **Concernant le paysage, elle s'attache plus particulièrement aux éléments patrimoniaux, visant à la compréhension des modes de perception existant au sein de cette matrice.**
- **Aire d'étude rapprochée (AER)** : **Concernant l'analyse du milieu naturel et des milieux physique et humain, elle correspond à une zone tampon de 2,5 km autour de la ZIP.** Cette aire d'étude permet d'établir et de localiser les principaux enjeux écologiques de façon précise. Elle correspond à l'aire principale des possibles atteintes fonctionnelles aux populations d'espèces de faune volante. Ce périmètre peut être variable selon le contexte, les espèces et les résultats de l'analyse préliminaire. **Concernant le paysage, elle se base sur l'analyse du paysage dynamique contribuant à l'identification des principales séquences paysagères.** Cette aire d'étude est également utilisée pour l'analyse des milieux physiques et humains.
- **Aire d'étude éloignée (AEE)** : correspond à un territoire élargi autour de la ZIP. Cette aire ne fait pas l'objet de prospections naturalistes mais est étudiée au travers des documents bibliographiques en fonction des différents thèmes abordés dans l'étude (Oiseaux, Chiroptères, autres taxons). Un rayon de **5km** est utilisé afin de prendre en compte les réservoirs de biodiversité alentours ainsi que les continuités écologiques. **Concernant le paysage, elle correspond à une zone tampon de 10 km autour de la ZIP.** Il s'agit de l'analyse du paysage statique (en lien avec les composantes physiques) et d'une analyse sensible sur paysage social (c'est-à-dire tel qu'il est perçu), permettant la définition des éléments structurants qui le caractérisent.

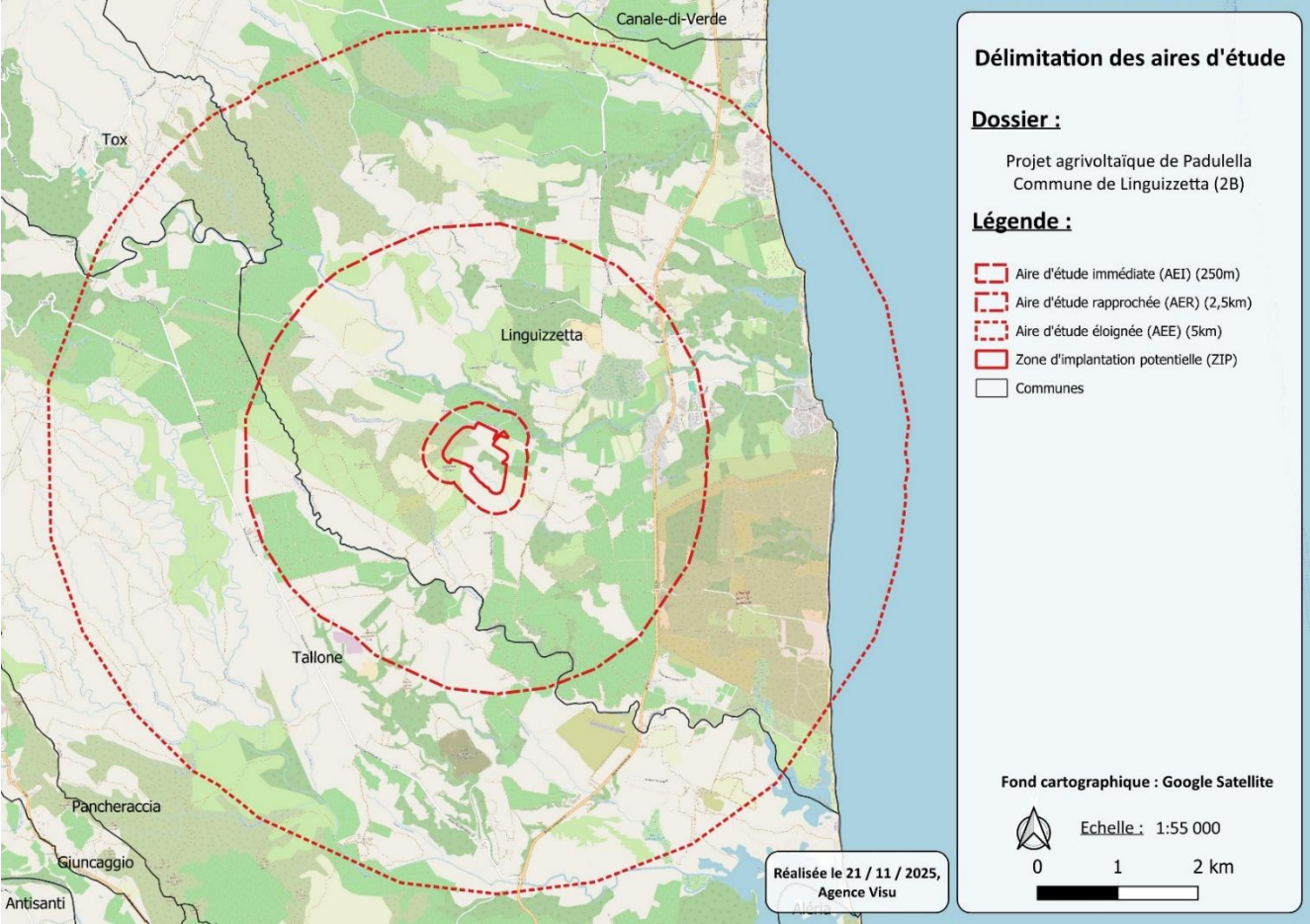


Figure 5 : Délimitation et localisation des aires d'étude

3. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

3.1 L'environnement physique

Thèmes	État initial	Enjeu de la thématique	Recommandations
Relief	La ZIP se situe sur la commune de Linguizzetta, au sein de la plaine agricole de l'Est de la Corse. Elle s'inscrit sur un microrelief et présente des pentes assez prononcées (en moyenne 9 à 12%). Son altitude varie de 21 m à 64 m.	Négligeable	Une adaptation au relief est préconisée en phase de conception.
Sous-sols et sols	Le sous-sol de la ZIP est composé de formations sableuses et d'éléments de granites. Les sols au droit de la ZIP sont majoritairement épais issus de lessivages, de colluvions ou d'alluvions. Les Luvisols, sols présents en majorité sur la ZIP, présentent une bonne fertilité agricole.	Faible	Une étude géotechnique est à prévoir pour adapter au mieux les composantes du projet.
La ressource en eau	La ZIP se positionne majoritairement sur la masse d'eau souterraine « Formations tertiaires de la Plaine-Orientale » qui avait atteint un bon état chimique et quantitatif en 2015 selon le SDAGE. Elle est traversée par le ruisseau intermittent de Tinta, qui avait atteint un bon état chimique en 2015 mais qui présente un état écologique moyen, avec un objectif de bon état pour 2027. La ZIP n'est concernée par aucun périmètre de protection de captage. Un puit est toutefois situé au Nord et à l'est de la ZIP.	Fort	Une étude hydraulique est à prévoir en fonction de l'implantation du projet.
Climat	Le climat de l'aire d'étude est un climat méditerranéen, caractérisé par des hivers doux et des étés secs avec des températures élevées. Le gisement solaire du département, environ 1 604 kWh/m², est très favorable au développement de l'énergie solaire photovoltaïque.	Positif	/
Qualité de l'air	Dans le département du Haute-Corse, la qualité de l'air est, jugée bonne malgré 4 épisodes de pollution déclenchés en 2023. La qualité de l'air est jugée comme bonne au niveau de la ZIP et son aire d'étude immédiate du fait de l'absence de sources de pollution majeure (routes à grandes circulation, zones industrielles, résidentielles). Un axe routier majeur est toutefois situé à moins de 5 km de la ZIP.	Très faible	/
Risques naturels	La commune de Linguizzetta recense plusieurs risques naturels : inondation par remontées de nappes, retrait/gonflement des argiles, aléa feu de forêt, radon et séisme. Les risques pouvant avoir une influence sur la ZIP sont les remontées de nappes, le retrait/gonflement des argiles et l'aléa feu de forêt.	Nul à modéré	Certaines dispositions devront être respectées concernant le risque feu de forêt (obligations légales de débroussaillage).

3.2 L'environnement humain et socio-économique

Thèmes	État initial	Enjeu de la thématique	Recommandations
Population	La commune connaît une évolution démographique globalement positive depuis 1968. Néanmoins une perte de population est constatée depuis 2015. Les classes d'âge les plus âgées sont les mieux représentées, avec 57,2 % de la population âgée de 45 à 75 ans ou plus. Les actifs représentent 68,3 % de la population et le taux de chômage a diminué depuis 2015. Les CSP les plus représentées sont les employés (30,3 %).	Faible	/
Bâti	Depuis 1968, le parc de logement a connu une évolution à la hausse, avec un gain de 1 822 logements. Les résidences secondaires sont plus nombreuses que les résidences principales, et les maisons sont largement représentées dans la commune. La commune est plus attractive en tant que lieu de vie temporaire. La ZIP est déconnectée des principales zones d'habitation de la commune. Elle est entourée d'exploitations agricoles.	Faible	Étudier finement les inter visibilitées entre bâti et projet, routes et projet.
Réseaux et équipements	La ZIP n'est pas traversée par des lignes à haute tension. La plus proche est située à environ 5 km à l'Ouest. Des lignes basse et moyenne tension sont situées à moins de 250 m de la ZIP. Le poste source d'Aléria, situé à environ 10 km à vol d'oiseau de la ZIP est le plus proche. Le réseau routier est développé autour de la ZIP. Elle est desservie par deux routes, la D16 et la T10 puis par une voie communale ou privée.	Faible	/
Activités économiques	Le secteur tertiaire est prédominant dans l'intercommunalité. La ZIP ne fait pas l'objet d'un intérêt touristique majeur.	Faible	/
Agriculture	La ZIP ne fait pas l'objet d'une activité agricole.	Modéré	Une étude préalable agricole est à prévoir.
Risques technologiques	La ZIP ne fait pas l'objet d'un risque industriel ou un site/sol pollué.	Nul	/
Environnement sonore	La ZIP s'inscrit dans un environnement calme. Le secteur n'est pas affecté par le bruit routier ni par d'autres sources de bruit potentiel.	Négligeable	/

3.3 L'environnement naturel

3.3.1 Approche bibliographique à large échelle

L'étude des enjeux connus du territoire met en avant plusieurs secteurs qui font état d'une importante richesse écologique autour de la zone de projet. Certains enjeux sont écartés en raison de leur éloignement ou de leur déconnexion avec le site : milieux d'étangs d'eaux saumâtres, marais salants, zones humides littorales... D'autres, en revanche, s'avèrent plus envisageables, en raison de la proximité géographique, et/ou de biotopes favorables. **Par exemple, certaines espèces déterminantes des ZNIEFF 1 « Étang de la Bravona » et « Étang et zone humide de Stagnolo » sont susceptibles d'être présentes sur la ZIP au regard de la proximité des sites, des bonnes capacités de dispersion de certaines espèces à enjeu ou encore de la bonne connectivité des secteurs entre eux (en particulier via le vaste réseau hydrographique).**

En analysant les habitats naturels caractérisant la ZIP, dominés par des zones de friche en reconquête par la végétation de maquis, de matorrals, de fourrés à ronces, et par des zones de plantation d'arbres, la ZIP présente un intérêt fonctionnel de moindre importance pour les espèces à enjeu ayant conduit au classement des périmètres remarquables (espèces relevant majoritairement d'écosystèmes humides littoraux). Seules les zones boisées et buissonnantes en périphérie des tronçons en eau, ainsi que les cours d'eau permanents et temporaires peuvent vraisemblablement avoir un intérêt écologique pour la circulation, la reproduction, et l'alimentation de la faune à enjeu (oiseaux bocagers, chiroptères, reptiles et amphibiens...). Par ailleurs, certains arbres remarquables sur la ZIP constituent des zones de gîtes et de nidification probables pour la faune volante. De plus, les zones humides de la ZIP et ses abords sont favorables à l'accueil d'amphibiens en phase de reproduction.

3.3.2 Méthodologie d'inventaires

Une campagne d'inventaires a été mise en œuvre sur l'aire d'étude tout au long de l'année couvrant l'ensemble des saisons et de la phénologie des espèces potentiellement présentes sur l'aire d'étude, le calendrier de prospections a été choisi en fonction des périodes optimales pour observer les différents groupes étudiés. Ces prospections se sont étalées par sessions d'une journée (incluant les prospections nocturnes) pour un à deux écologues, réparties entre avril 2024 et février 2025. Au total, plus de 120 heures de prospections sur 17 passages sur le site ont été réalisées par les experts écologues de l'Agence.

Le tableau ci-dessous détaille les journées et les conditions d'inventaires menés sur le terrain lors des prospections couvrant la saison de 2024-2025, dans le cadre du projet. Suivant les jours et les expertises à mener, un à deux écologues se sont retrouvés sur la ZIP et ses alentours.

Tableau 2 : Liste des prospections naturalistes réalisées sur la ZIP et ses abords

Dates	Horaires	Cumul horaire	Conditions météo	Groupes prospectés	Intervenants
11/04/2024	21h00 - 23h30	2,5x2 =5	10.8°C, Ciel dégagé	Chiroptères, Oiseaux nocturnes, Amphibiens Mammifères terrestres	Julien MONTISCI - Eugénie BEAUMONT
12/04/2024	06h45 - 14h30	5+(6,75x2) =18,5	6°C (matin) 24.8°C (midi), ensoleillé, vent faible	Oiseaux, Botanique, Reptiles, Mammifères terrestres, Amphibiens	Julien MONTISCI - Eugénie BEAUMONT
16/05/2024	20h00 - 23h45	18,5+(2,75x2) =24	16°C, Ciel couvert	Chiroptères, Oiseaux nocturnes, Entomofaune, Amphibiens Mammifères terrestres,	Julien MONTISCI - Eugénie BEAUMONT

Dates	Horaires	Cumul horaire	Conditions météo	Groupes prospectés	Intervenants
17/05/2024	06h15 - 12h30	24+(6,25x2) =30,25	11°C (matin) 22°C (midi), Ciel couvert	Oiseaux, Botanique, Entomofaune, Reptiles, Mammifères terrestres, Amphibiens	Julien MONTISCI - Eugénie BEAUMONT
28/05/2024	21h20- 23h50	30,25+(2,5x2) =35,25	17°C, Ciel dégagé	Chiroptères, Mammifères terrestres, Amphibiens	Julien MONTISCI - Guilhem MICHEL
29/05/2024	09h00 - 14h00	35,25+(5x2) =45,25	23°C (matin) 27°C (midi), Ensoleillé	Botanique, Entomofaune Reptiles, Mammifères terrestres	Julien MONTISCI - Guilhem MICHEL
06/06/2024	21h00 - 23h30	45,25+(2,5x2) =50,25	19°C, Ciel dégagé	Chiroptères, Oiseaux nocturnes, Mammifères terrestres, Amphibiens	Julien MONTISCI - Eugénie BEAUMONT
07/06/2024	06h15 - 14h30	50,25+(8,25x2) =66,75	16°C (matin) 28°C (midi), Ensoleillé	Oiseaux, Botanique, Reptiles, Entomofaune, Mammifères terrestres	Julien MONTISCI - Eugénie BEAUMONT
19/06/2024	12h – 19h30	66,75+7,5 =74,25	-	Entomofaune, Reptiles	Guilhem MICHEL
20/06/2024	05h45 - 08h15	74,25+2,5 =76,75	20°C, ciel couvert (pollution)	Oiseaux, Reptiles, Botanique	Eugénie BEAUMONT
25/06/2024	13h00 - 16h40	76,75+3,66 =80,41	23°C, Ciel couvert avec précipitations et éclaircies	Botanique, Reptiles	Clémentine GOMBAULT
17/07/2024	21h00 - 22h50	80,41+(1,83x2) =84,07	24°C, Ciel dégagé	Chiroptères, Oiseaux nocturnes, Mammifères terrestres, Amphibiens	Julien MONTISCI - Eugénie BEAUMONT
18/07/2024	06h00 - 12h00	84,07+(6x2) =96,07	16°C (matin) 33°C (midi), Ensoleillé	Oiseaux, Botanique, Reptiles, Amphibiens	Julien MONTISCI - Eugénie BEAUMONT
18/09/2024	21h00 - 22h00	96,07+(1x2) =98,07	12°C, Ciel dégagé (Vendanges)	Chiroptères, Oiseaux nocturnes, Amphibiens, Mammifères terrestres	Clémentine GOMBAULT - Eugénie BEAUMONT
19/09/2024	07h45 - 12h50	98,07+(5,08x2) =108,23	11°C (matin) 20°C (midi), Ensoleillé	Oiseaux, Botanique, Reptiles, Amphibiens	Clémentine GOMBAULT - Eugénie BEAUMONT
29/01/2025	07h45 – 12h15	108,23+4,5 =112,23	7°C (matin) 18°C (midi), Ensoleillé, vent faible	Oiseaux, Botanique	Eugénie BEAUMONT
11/02/2025	08h30 – 13h00	112,23+(4,5x2) =121,23	8°C (matin) 15°C (midi), Nuageux, vent faible	Oiseaux, Botanique, Amphibiens	Clémentine GOMBAULT - Eugénie BEAUMONT

3.3.3 Les habitats naturels

La zone de projet s'inscrit sur d'anciennes parcelles agricoles : viticultures et arboricultures (agrumes) qui ont été abandonnées et ont été colonisées par une végétation méditerranéenne arbustive de type maquis / matorral.

Les habitats naturels et semi-naturels présents sur la ZIP ne présentent pas d'enjeux de conservation significatifs, car ils sont communs et résultent, pour la plupart, d'anciennes activités agricoles (viticulture, arboriculture). Les sols sont appauvris et les parcelles présentent encore des fils tendus et des piquets mais aussi des dispositifs d'irrigation et du matériel issus de l'ancienne activité agricole.

Les habitats humides (ripisylve, jonchaie, cours d'eau temporaire) présentent les enjeux les plus forts sur la ZIP grâce à leur importance fonctionnelle aussi bien pour la faune et la flore locales que pour la régulation des flux hydriques du territoire. Néanmoins, ces habitats sont soumis à la pression des espèces exotiques envahissantes ainsi qu'à la fermeture progressive des milieux.

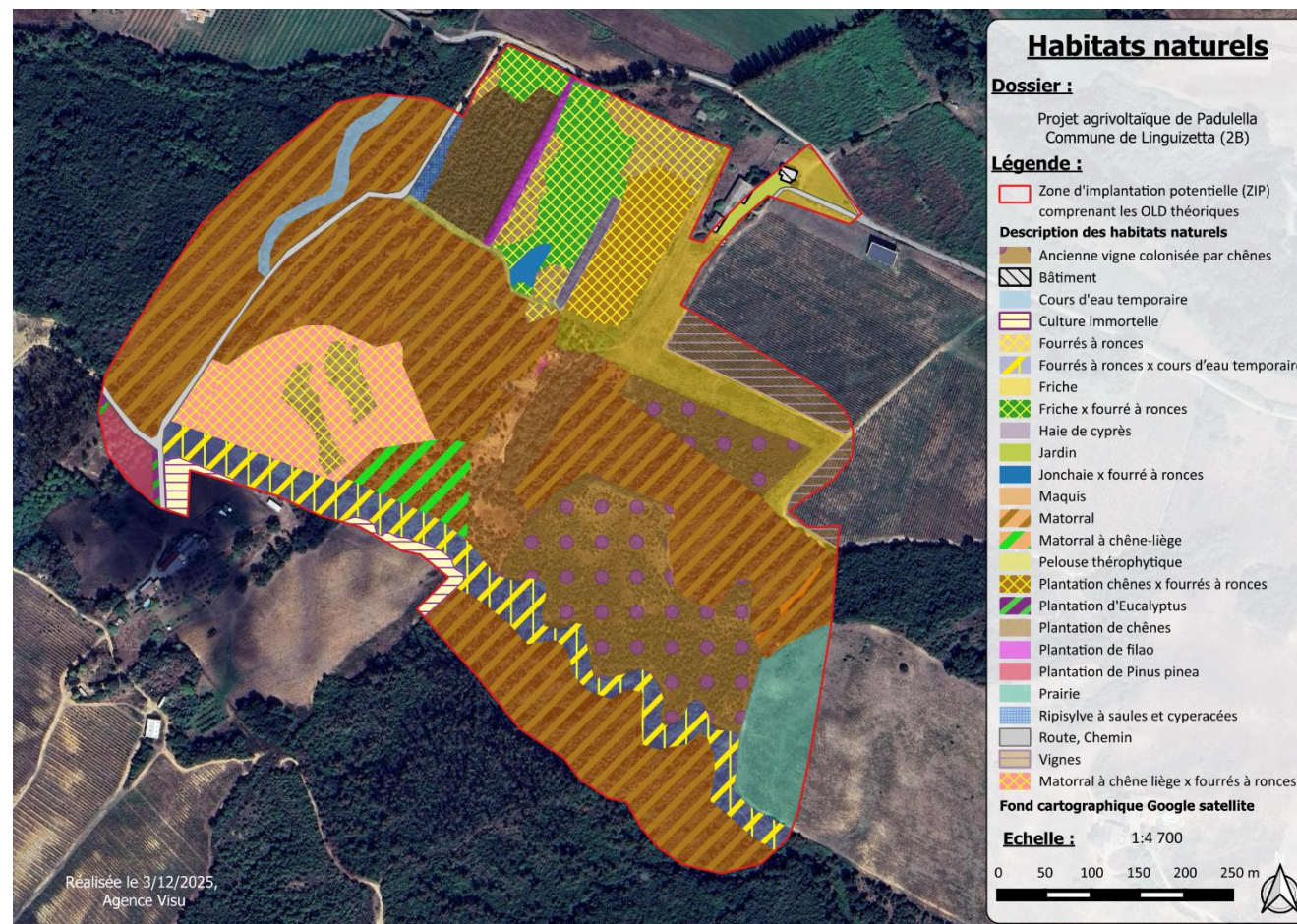


Figure 6 : Cartographie des habitats en présence sur la ZIP

3.3.4 La flore

Le site abrite une flore relativement peu diversifiée pour la diversité d'habitats en présence. Cent-une (101) espèces floristiques ont été identifiées sur la ZIP et ses abords, les usages passés et la fermeture du milieu expliquent en partie cette diversité.

Trois espèces végétales inventoriées bénéficient d'un statut de protection nationale : l'Isoetes sp., la Kickxia commutata ainsi que le Serapias parviflora. Elles sont essentiellement situées sur les pelouses humides le long des cheminements et sentiers de la ZIP, en lisière du matorral ainsi que sur les zones ouvertes du maquis, de même

que les autres orchidées patrimoniales recensées sur la ZIP. Une vigilance particulière devra être accordée pour éviter d'impacter le fonctionnement de ces zones et préserver la flore à enjeux de conservation modérés.

Quelques individus de Chênes-lièges ainsi qu'un Chêne vert ont été observés au sein du matorral et le long du cours d'eau temporaire au Sud de la ZIP, pouvant présenter un intérêt pour l'avifaune et les chiroptères, leur diamètre important portant ces individus comme arbre remarquable au titre de leur rôle fonctionnel. Il est donc important de les intégrer au projet.

Plusieurs stations d'espèces envahissantes (Yucca, Oxalis, Eucalyptus) ont été relevées et nécessitent des campagnes d'éradication afin d'éviter de nouveaux foyers d'invasions et de modifier les habitats périphériques.

3.3.5 L'avifaune

Quarante-six espèces d'oiseaux ont été recensées sur la ZIP et son aire d'étude immédiate lors des inventaires de 2024 et 2025. Ces espèces sont pour la plupart communes, dénuées d'enjeux et largement représentées sur le territoire. Cependant, plusieurs espèces inventoriées sont reconnues d'intérêt communautaire. Ces espèces présentant des enjeux ont été observées en limite de parcelle et leurs habitats favorables se situent sur ces périphéries ou des zones très localisées. Il s'agit notamment de la friche à l'Est, de la zone humide à joncs, des tronçons hydrographiques temporaires, et des lisières buissonnantes autour de la parcelle. Un projet sur cette ZIP pourra prévoir de l'évitement.

Lors des inventaires naturalistes, plusieurs nids ont été identifiés sur la ZIP et ses abords, dont principalement des nids de Merle noir ainsi que d'autres gîtes d'espèces non identifiées. De plus, plusieurs arbres remarquables, abritant potentiellement des cavités arboricoles favorables à la nidification de certaines espèces à enjeu, ont été pointés lors des inventaires et devront faire l'objet de solutions d'évitements.

3.3.6 L'entomofaune

Quarante-quatre espèces d'insectes et d'invertébrés ont été recensées sur la ZIP et son aire d'étude immédiate lors des inventaires. Toutes sont communes voire très communes à l'échelle locale, et aucune n'est protégée ni ne présente d'intérêt patrimonial notable.

La ZIP s'inscrit sur d'anciennes parcelles agricoles recolonisées par les ronces, le maquis et le matorral et généralement trop fermées pour être favorables à la majeure partie du groupe. Quelques secteurs ouverts et semi-ouverts subsistent dans et en périphérie de cette trame, accueillant une faune commune mais relativement diversifiée. Les enjeux relatifs au groupe restent néanmoins assez faibles au regard du caractère commun des espèces et des habitats recensés sur la zone.

Le maintien de ces cortèges implique de préserver la mosaïque d'habitats et ses fonctionnalités, menacées à court terme de fermeture par le maquis.

3.3.7 Les reptiles

Quatre espèces de reptiles ont été recensées sur la ZIP et son aire d'étude immédiate lors des inventaires de 2024 et 2025. Trois de ces espèces sont protégées à l'échelle nationale, dont la Tortue d'Hermann Testudo hermanni qui présente un enjeu de conservation majeur sur le territoire corse.

La mosaïque d'habitats présente sur le site est propice aux divers besoins du cycle de vie des reptiles, qui y trouvent corridors écologiques, ressources alimentaires, zones de thermorégulation, habitats d'hivernage, et même quelques points d'eau où s'abreuver. Une petite population de Tortue d'Hermann fréquente la zone et s'y reproduit probablement sur la partie Nord (topographie et sol favorables), conférant des enjeux écologiques

modérés à forts aux formations semi-ouvertes à semi-fermées du secteur. La Tortue d’Hermann thermorégule sur les milieux ouverts et semi-ouverts et utilise les milieux plus fermés pour le déplacement et l’hivernation.

La sauvegarde des fonctionnalités écologiques de cette mosaïque nécessite donc une attention particulière afin de minimiser les impacts sur le groupe et de favoriser l’intégration de la centrale dans le contexte local. En effet, la dynamique de fermeture du milieu actuellement en cours est défavorable au maintien de l’espèce sur le site.

3.3.8 Les amphibiens

Deux espèces d’amphibiens ont été recensées sur la ZIP et son aire d’étude immédiate lors des inventaires : le Crapaud vert et la Grenouille de Berger. Toutes deux sont protégées à l’échelle nationale. Le Crapaud vert des Baléares *Bufo viridis balearicus* présente un enjeu de conservation majeur sur le territoire corse.

L’activité des amphibiens se concentre principalement aux abords de la petite zone humide centrale et des ruisseaux de Tinta et Prunellacce en périphérie, dotées de surfaces en eau semi-permanentes favorables à la reproduction du groupe. Les fourrés et friches buissonnantes, la ripisylve, les talwegs et les zones de maquis encore clairsemées présentent également un certain intérêt pour l’hivernage et la phase terrestre de quelques espèces, mais sont soumis à des dynamiques végétales qui tendent à refermer et homogénéiser la mosaïque d’habitats. Les enjeux relatifs aux amphibiens sont donc forts sur les divers milieux humides et aquatiques, et faibles à modérés sur le reste des habitats selon leur rôle dans la phase terrestre du groupe.

3.3.9 Les mammifères

Trois à quatre espèces de mammifères terrestres ont été recensées sur la ZIP et son aire d’étude immédiate lors des inventaires de 2024 et 2025. Toutes sont communes et caractéristiques des habitats en présence, et aucune n’est protégée ni ne présente d’intérêt patrimonial particulier.

Le site s’inscrit sur d’anciennes parcelles agricoles recolonisées par les ronces, le maquis et le matorral, bordée au nord et au sud par des ruisseaux temporaires. Cette trame d’habitats, largement représentée à l’échelle locale, n’en reste pas moins favorable aux mammifères qui y trouvent ressources alimentaires, zones refuges et habitats d’espèce en abondance dans un contexte rarement exposé aux perturbations humaines. Les enjeux relatifs au groupe restent néanmoins assez limités au regard du caractère très commun des espèces présentes.

Le maintien du cortège existant implique de préserver les fonctionnalités écologiques de cette mosaïque d’habitats.

3.3.10 Les chiroptères

Douze espèces de chiroptères ont été recensées sur la ZIP et son aire d’étude immédiate.

Parmi ces espèces, quatre présentent des enjeux de conservation significatifs au regard de leur statut patrimonial : la Barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus*, le Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersi*, le Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* et le Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*. Les chiroptères Corses sont des espèces protégées, leur présence devra être intégrée au projet.

L’attrait de la ZIP est peu important au regard de la faible activité des chiroptères et des habitats naturels en présence. Trois éléments doivent être pris en considération pour ce groupe :

- La présence de bâtiments comme zone potentielle de gîte.
- Des arbres remarquables présentant des cavités, décollement d’écorces... qui sont favorables comme gîtes pour les espèces arboricoles. Néanmoins aucun gîte arboré n’a été identifié sur la ZIP ou en périphérie.
- Le tronçon hydrographique au Sud de la ZIP pouvant servir de corridor écologique ou zone de chasse.

L’impact du projet pourra être considéré comme faible à modéré pour ce groupe. Les enjeux pour ce groupe se localisent principalement sur les lisières de la parcelle formant des corridors de déplacement. La ripisylve au Sud du projet ne sera pas impactée par le projet.

3.3.11 Bilan de l'analyse et enjeux des habitats naturels, de la flore et de la faune rattachés à l'aire de projet

Tableau 3 : Tableau de synthèse des enjeux naturalistes identifiés sur l'aire de projet

	Sensibilités relevées	Pressions	Tendances évolutives	Qualification des enjeux écologiques et environnementaux
Habitats	Richesse et description de la ZIP/AEI : 22 habitats naturels recensés Intérêt patrimonial : - Cours d'eau temporaires, - Ripisylve à saules et cypéracées, - Jonchaie → habitats humides d'intérêt écologique pour la faune et la flore à enjeux Enjeux écologiques et environnementaux : Les enjeux écologiques sont principalement localisés sur les habitats humides qui sont localisés au Nord-ouest de la ZIP, ainsi que le long de sa bordure Sud.	La dynamique actuelle tend vers une fermeture des milieux en raison de l'arrêt des pratiques agricoles.	Au regard du contexte actuel, le risque d'invasion d'espèces exotiques envahissantes est à surveiller.	Enjeux forts sur les habitats humides Enjeux faibles sur le reste de la ZIP Une ZIP occupée en partie par des zones humides (jonchaie, talwegs, ripisylve), qui jouent un rôle fonctionnel pour la flore et la faune locales.
Flore	Richesse et description de la ZIP/AEI : 101 taxons floristiques recensées sur la ZIP et son AEI. 6 espèces exotiques envahissantes identifiées sur la ZIP et ses abords. Intérêt patrimonial : 3 espèces protégées au niveau national : <i>Isoetes sp</i>, <i>Kickxia commutata</i>, <i>Serapias parviflora</i> Trois espèces floristiques patrimoniales et une douzaine d'arbres remarquables Enjeux écologiques et environnementaux : Les enjeux restent localisés sur les espaces ouverts et semi-ouverts de la ZIP : maquis semi-ouvert, pelouse thérophytique, boisements clairs permettant l'expression d'une flore remarquable, sentiers traversant le matorral...	Des stations d'espèces envahissantes qui menacent de se propager à plus large échelle.		Enjeux forts sur les milieux ouverts présentant des stations de flore protégée (Chemins) Enjeux faible sur le reste du cortège floristique avec des espèces communes, une composition des communautés peu diversifiée.
Oiseaux	Richesse et description de la ZIP/AEI : 46 espèces recensées sur la ZIP et son AEI. Les principaux cortèges observés sont caractéristiques des milieux agricoles bocagers, fourrés et milieux forestiers, avec quelques espèces inféodées aux milieux ouverts. Intérêt patrimonial : 4 espèces d'intérêt communautaire (Directive Oiseaux, Annexe 1) 9 espèces d'intérêt patrimonial modéré, 6 espèces d'intérêt patrimonial fort au regard des statuts de protection, de la patrimonialité, de la dynamique de population et des listes rouges. La plupart des espèces recensées sur le site sont protégées au niveau national. Une majorité d'espèces inscrites en catégories LC sur les listes rouges, une classée en EN au niveau régional, et plusieurs classées en NT ou VU. Enjeux écologiques et environnementaux : La ZIP s'inscrit dans un contexte agricole bocager et de boisements importants. Des enjeux faibles pour les espèces de milieux forestiers et buissonnants. Des enjeux faibles à modérés pour les espèces de lisières forestières et haies bocagères. Des enjeux modérés à forts pour les cortèges agricoles, humides et bocagers qui utilisent une partie des habitats de la ZIP pour nicher et chasser.	La large représentativité des habitats naturels des espèces forestières, bocagères et agricoles autour de la ZIP n'est pas en mesure de perturber les cortèges d'oiseaux recensés.	Fermeture progressive des milieux de friche utilisables pour la nidification d'espèces agricoles à enjeu En considérant le maintien de la dynamique actuelle : - Préservation des corridors écologiques (haies/lisières, trame bleue) pour maintenir les effectifs du secteur. - Préservation d'une trame de végétation basse en limite de vignes pour maintenir l'habitat de nidification du cortège d'oiseaux agricoles	Enjeux faibles à forts > Sur la ZIP, l'intérêt écologique se porte principalement sur les milieux de friche, les zones humides ainsi qu'au niveau des lisières forestières. Certaines espèces qui présentent un intérêt patrimonial viennent se nourrir et chasser sur les zones ouvertes en limite de ZIP.
Insectes	Richesse et description de la ZIP/AEI : 44 espèces recensées sur la ZIP et son AEI. Des cortèges principalement inféodés aux friches et aux lisières Intérêt patrimonial : Aucune espèce protégée ou reconnue d'intérêt communautaire. Des cortèges composés d'espèces communes à très communes à l'échelle locale. Enjeux écologiques et environnementaux : Aucune espèce porteuse d'enjeux notables.	Mortalité et destruction d'habitats par les incendies. Perte d'habitats favorables par la fermeture des milieux. Perte localisée d'habitats par l'urbanisation diffuse.	Pas de tendances pressenties pour ce groupe.	Enjeux faibles Espèces généralement communes et de faible intérêt patrimonial. Habitats favorables largement représentés à l'échelle locale.
Reptiles	Richesse et description de la ZIP/AEI : Quatre espèces de reptiles recensées sur la ZIP et son AEI : - 7 individus de Tortue d'Hermann (Mosaïque d'habitats semi-ouverts propice aux mœurs de l'espèce - Reproduction probable d'une petite population)	Mortalité et destruction d'habitats par les incendies.	Fermeture progressive des milieux : diminution des habitats de thermorégulation et de reproduction potentielle sur les milieux de la ZIP	Enjeux faibles à forts

	Sensibilités relevées	Pressions	Tendances évolutives	Qualification des enjeux écologiques et environnementaux
	- 3 autres espèces (Mosaïque d’habitats semi-ouverts propice au groupe - Dynamique de fermeture défavorable à terme.) Intérêt patrimonial : Trois espèces inscrites en annexe IV de la Directive Habitats et protégées à l’échelle nationale, dont une qui présente un intérêt patrimonial fort et reconnue d’intérêt communautaire (Tortue d’Hermann). Une espèce de lézard non protégée. Enjeux écologiques et environnementaux : Présence d’une espèce bénéficiant d’un PNA, d’un statut de protection nationale et pour laquelle il est nécessaire d’obtenir une dérogation après avis du CNPN : la Tortue d’Hermann. Des enjeux modérés à forts pour les haies, lisières, zones de fourrés et de maquis bas et les cours d’eau favorables à la Tortue d’Hermann.	Perte d’habitats favorables par la fermeture des milieux. Perte localisée d’habitats par l’urbanisation diffuse.	En considérant le maintien de la dynamique actuelle: - Préservation des corridors écologiques (haies/lisières, trame bleue) - Préservation d’une trame de végétation basse en limite de vignes pour maintenir l’habitat de thermorégulation et de potentielle reproduction de la Tortue	Une aire de projet principalement occupée par des milieux fermés et buissonnants ponctués par de poches ouvertes dans le maquis ; sur les lisières forestières et en périphérie. > L’intérêt écologique pour le groupe se focalise sur une espèce d’intérêt patrimonial fort : la Tortue d’Hermann. Elle vient sur la ZIP pour s’alimenter, se reproduire (potentiellement) et réguler sa température corporelle.
Amphibiens	Richesse et description de la ZIP/AEI : Deux espèces d’amphibiens recensées sur la ZIP, localisées notamment le long du talweg temporaire Sud, sur une zone humide (jonchaie) et à proximité des bâtiments au Nord de la ZIP, sur un habitat de friche. Intérêt patrimonial : Deux espèces inscrites en annexe IV de la Directive Habitats et protégées à l’échelle nationale, dont une qui présente un intérêt patrimonial fort et bénéficiant d’un PNA (Crapaud vert des Baléares). Enjeux écologiques et environnementaux : Mosaïque d’habitats semi-ouverts propices aux mœurs du Crapaud vert : reproduction probable dans la zone humide et les ruisseaux périphériques Zone humide et ruisseaux favorables à la reproduction du groupe et aux mœurs des espèces aquatiques – Mosaïque d’habitats semi-ouverts favorables aux espèces terrestres	Pollution des cours d’eau soumis à des déchets anthropiques et à la possible expansion des espèces exotiques envahissantes.	Fermeture progressive des zones humides et ruisseaux temporaires de la ZIP et ses abords. En considérant le maintien de la dynamique actuelle : - Préservation des corridors écologiques (haies/lisières, trame bleue) - Préservation des zones humides et ruisseaux en tant qu’habitat de reproduction des amphibiens - Préservation des zones de friches semi-ouvertes et ouvertes	Enjeux faibles à forts > L’intérêt écologique pour le groupe se focalise sur les milieux humides (zone humide, talwegs), favorables à la phase aquatique des amphibiens.
Mammifères terrestres	Richesse et description de la ZIP/AEI : Quatre espèces de mammifère terrestre ont été observées sur la ZIP et ses abords. Intérêt patrimonial : Aucune espèce est protégée ou reconnue d’intérêt communautaire au sein des annexes de la Directive Habitats. Enjeux écologiques et environnementaux : Des enjeux faibles pour des espèces communes à l’échelle locale, dont une espèce opportuniste. Mosaïque d’habitats propice aux mœurs du groupe, présentant zones d’alimentation et d’abreuvement, refuges et habitats de reproduction	Pas de pressions particulières perçues.	Pas de tendances pressenties pour ce groupe.	Enjeux faibles Espèces communes et sans intérêt patrimonial particulier Habitats favorables bien représentés à l’échelle locale.
Chiroptères	Richesse et description de la ZIP/AEI : 12 espèces de chiroptères ont été observées sur la ZIP et ses abords. Des observations sur les marges et limites de la ZIP sur les lisières des boisements proches des chemins et du cours d’eau. Intérêt patrimonial : 4 espèces présentent un intérêt communautaire (1 très fort - 3 forts). La Barbastelle d’Europe, le Grand Rhinolophe, le Minioptère de Schreibers et le Petit Rhinolophe sont inscrites en annexe II de la Directive Habitats. Toutes les espèces de chiroptères sont protégées par la législation française et inscrites en annexe IV de la Directive Habitats. Enjeux écologiques et environnementaux : Des enjeux forts sur la ripisylve et toutes les lisières et les haies utilisées pour le transit et les zones de chasse. Les milieux ouverts (prairies - pelouses...) présentent des enjeux faibles.	Pas de pressions particulières perçues.	Pas de tendances pressenties pour ce groupe.	Enjeux forts sur lisières et périphéries Aire de projet considérée comme zone de transit entre habitats de chasse et gîte.

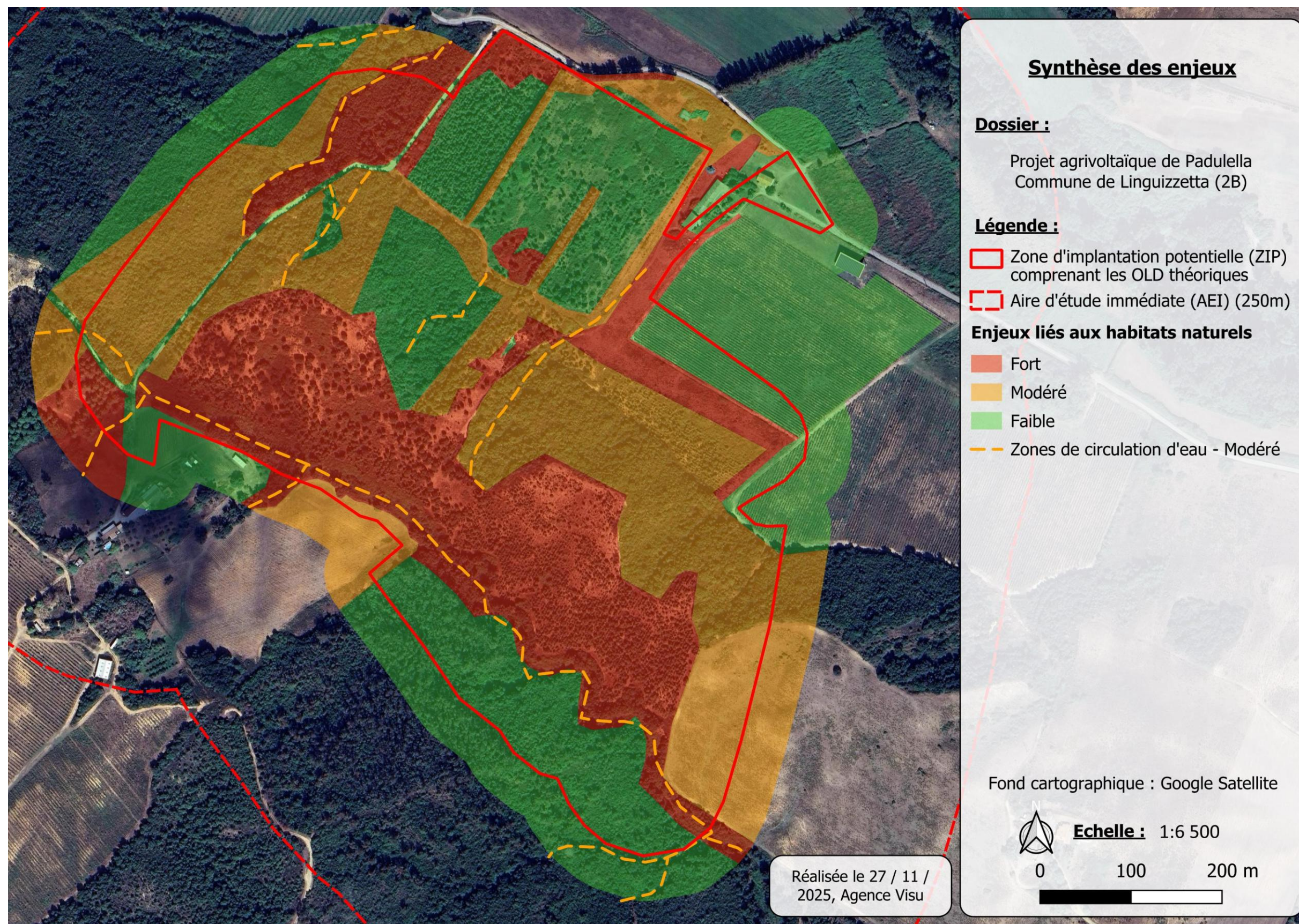


Figure 7 : Synthèse des enjeux écologiques et environnementaux liés à la flore et à la faune

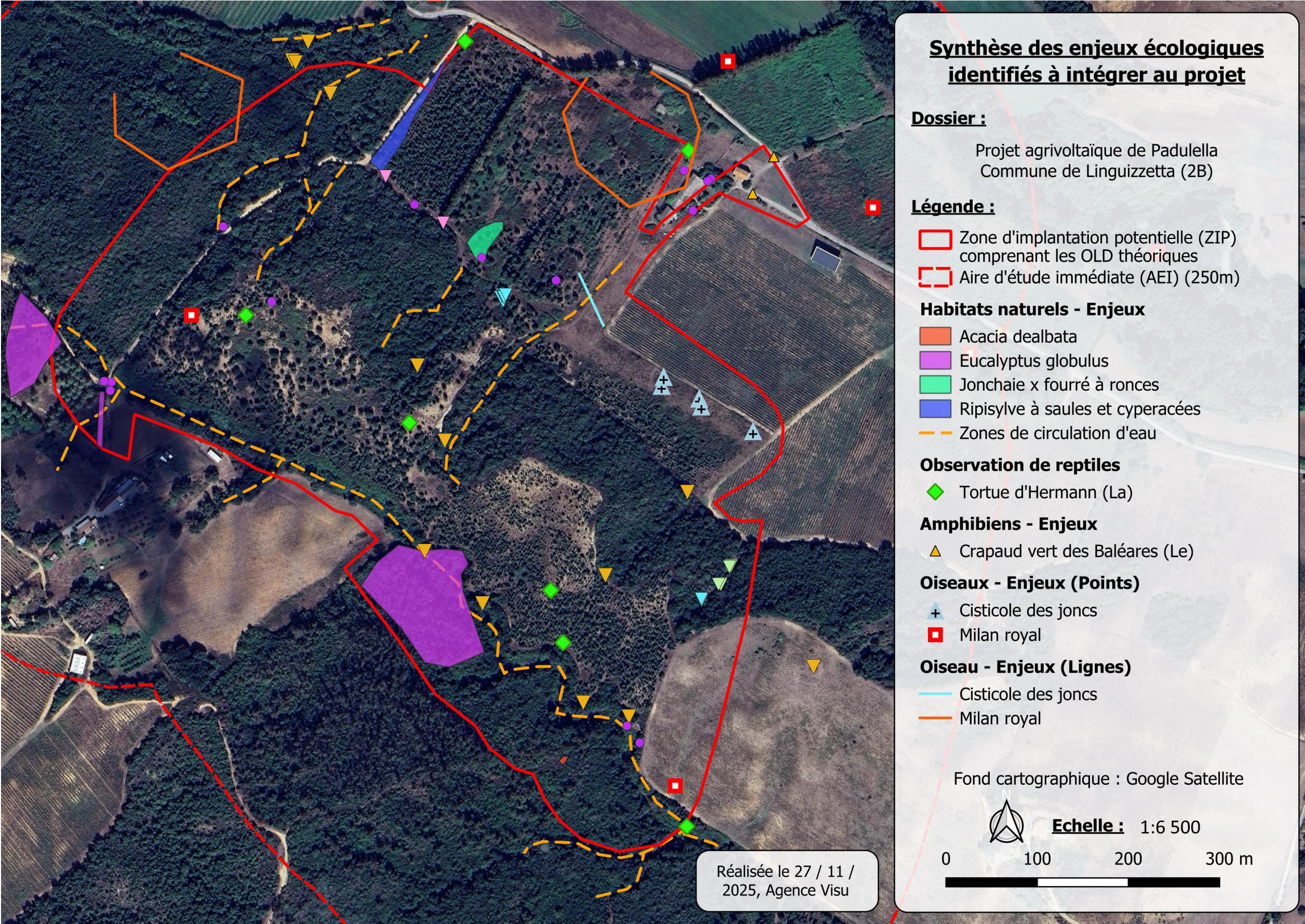


Figure 8 : Cartographie des enjeux écologiques

3.4 L'environnement paysager

3.4.1 Le paysage éloigné

Deux grands types de paysages représentent le paysage éloigné : les vallées à l'Ouest et les plaines littorales à l'Est. La ZIP se situe à l'interface de la plaine d'Aléria et de la plaine de Bravona-Alesani, entre cultures fruitières, prairies et boisements.

Elle se place sur un microrelief ourlant la rivière de la Bravona et soulignant l'interface entre les deux unités. Ceinte de boisements et de cultures, elle s'inscrit néanmoins au sein d'un compartiment visuel proche et peu étendu, tout en tissant un lien visuel d'ordre éloigné avec les versants de Verde et d'Alesani et la vallée de la Bravona. De manière générale, le niveau d'enjeu est faible concernant le grand paysage et il est localement fort au niveau de la cité antique d'Aléria et de l'étang de Diana.

Partant de ce contexte, le niveau de sensibilité des ensembles paysagers composant l'AEE est qualifié de globalement nul à très faible pour l'ensemble des unités paysagères à l'échelle éloignée et de localement faible au niveau des versants de Verde et d'Alesani et du secteur de Tallone.

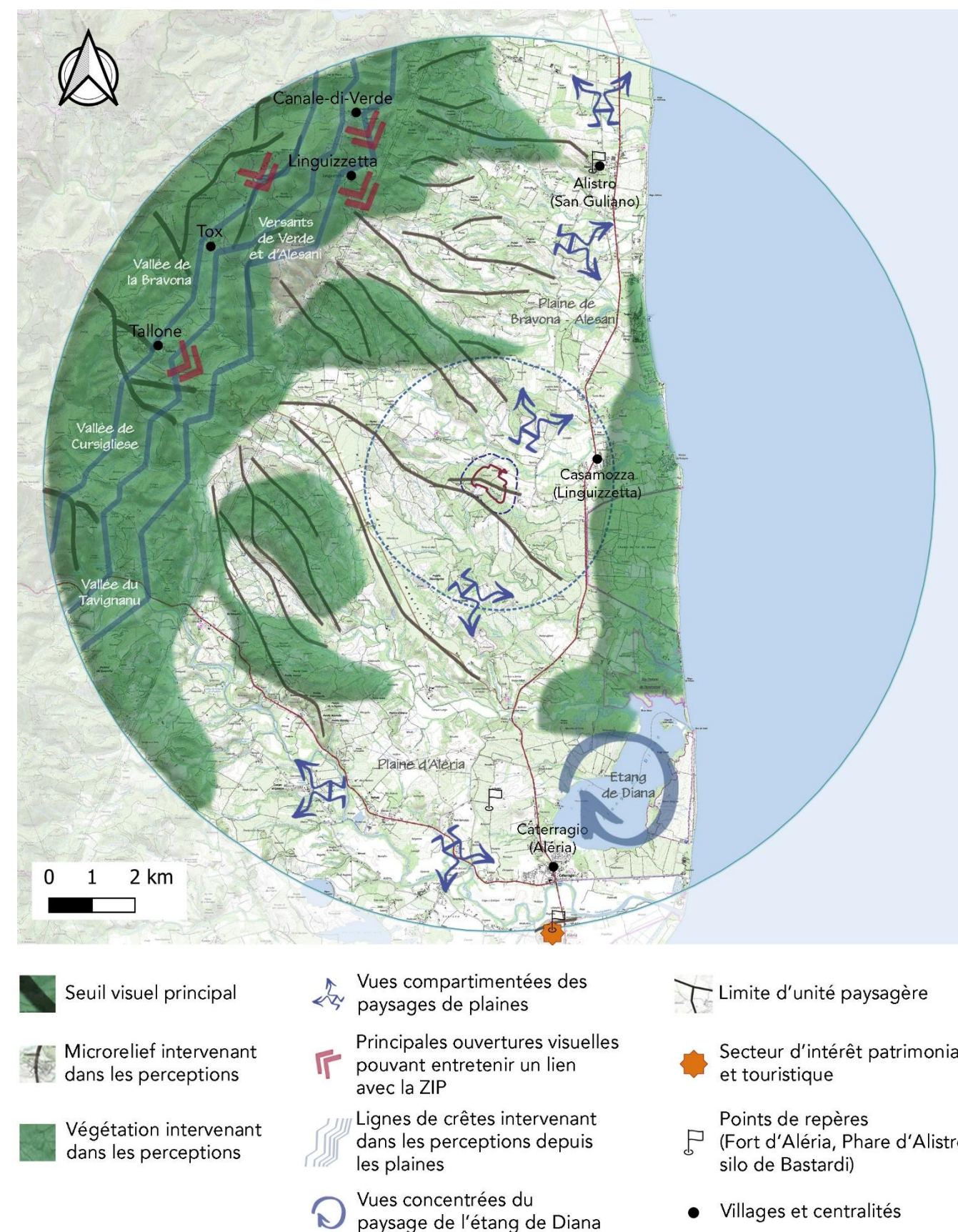
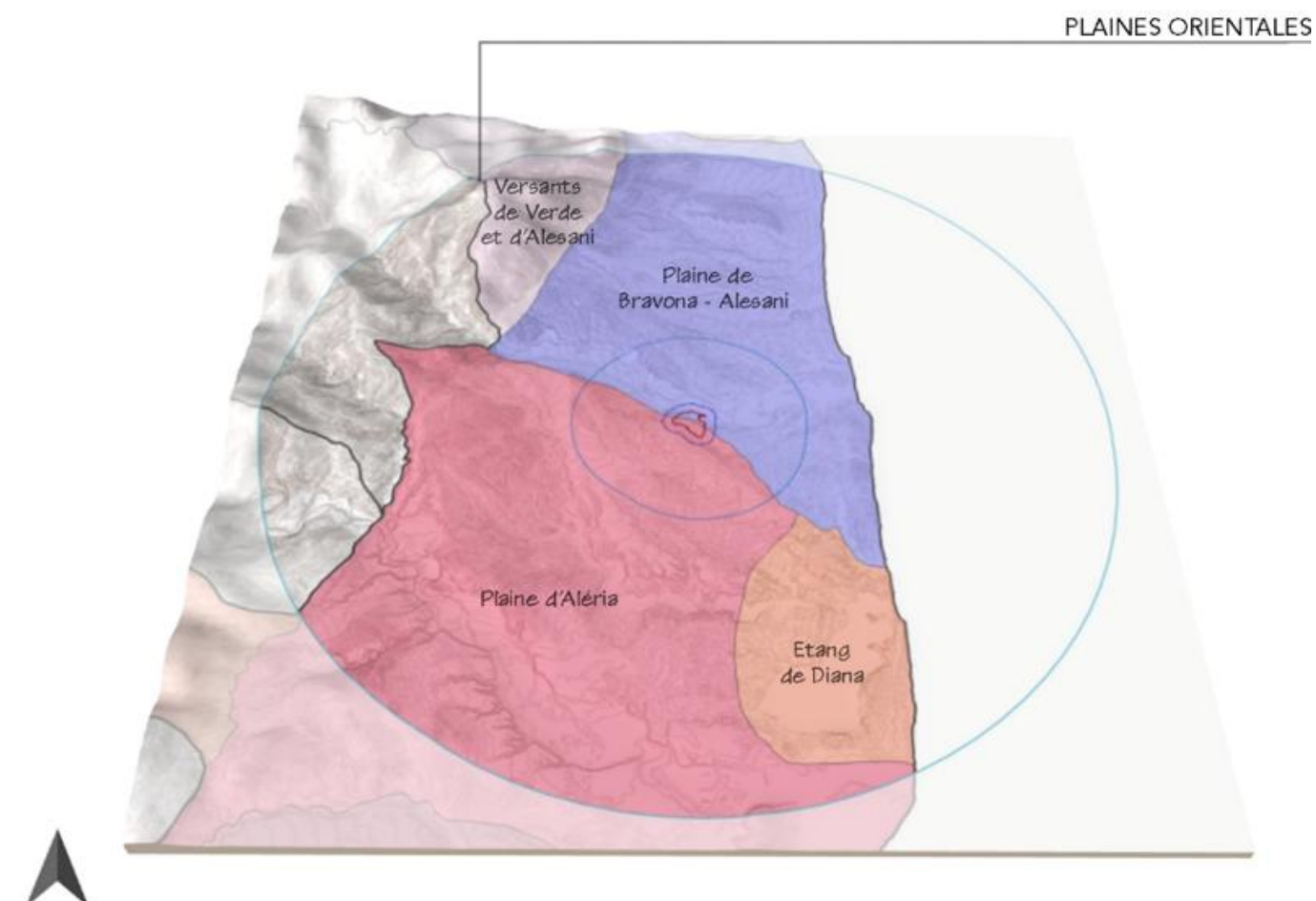


Figure 9 : Fonctionnement visuel global du grand paysage

3.4.2 Le paysage rapproché

L'Aire d'Etude Rapprochée (AER) – correspondant à un rayon de 2.5 km autour de la ZIP – fait ressortir le caractère compartimenté des paysages de plaines, qu'il s'agisse de la plaine d'Aléria ou de la plaine de Bravona – Alesani.

Les microreliefs jouent un rôle important dans le séquençage des vues, notamment en orientant préférentiellement le domaine visuel de la ZIP vers la moitié Nord de l'AER, en lien avec la vallée de la Bravona, préservant ainsi la moitié Sud (correspondant globalement à l'unité paysagère de la plaine d'Aléria).

La végétation (qu'elle soit sous forme naturelle – zones boisées, ou de nature agricole – vergers d'agrumes, haies) prend ensuite le relai en créant de multiples espaces cachés.

Bien qu'elle soit bordée, à l'Ouest et au Sud, de boisements, de maquis et vergers ceinturés de haies de cyprès, la ZIP est dotée d'une topographie, dont les points hauts peuvent être perçus depuis les environs proches sis dans la moitié Nord de l'AER.

Toutefois, à cette échelle, très peu d'espaces de fréquentation apparaissent susceptibles d'échanger avec la ZIP. La RT10 et Casamozza (lieu de vie principal de l'AER) ne présentent que peu de potentialités d'échanges avec celle-ci. Seuls quelques lieux-dits, mêlant maisons et bâti agricole, sont susceptibles d'interagir avec la ZIP, souvent de façon partielle et ponctuelle.

À cette échelle, le niveau d'enjeu est qualifié de globalement faible et localement modéré. Le niveau de sensibilité des éléments composant le paysage rapproché vis-à-vis de la ZIP est qualifié de globalement très faible et localement à faible à modéré.

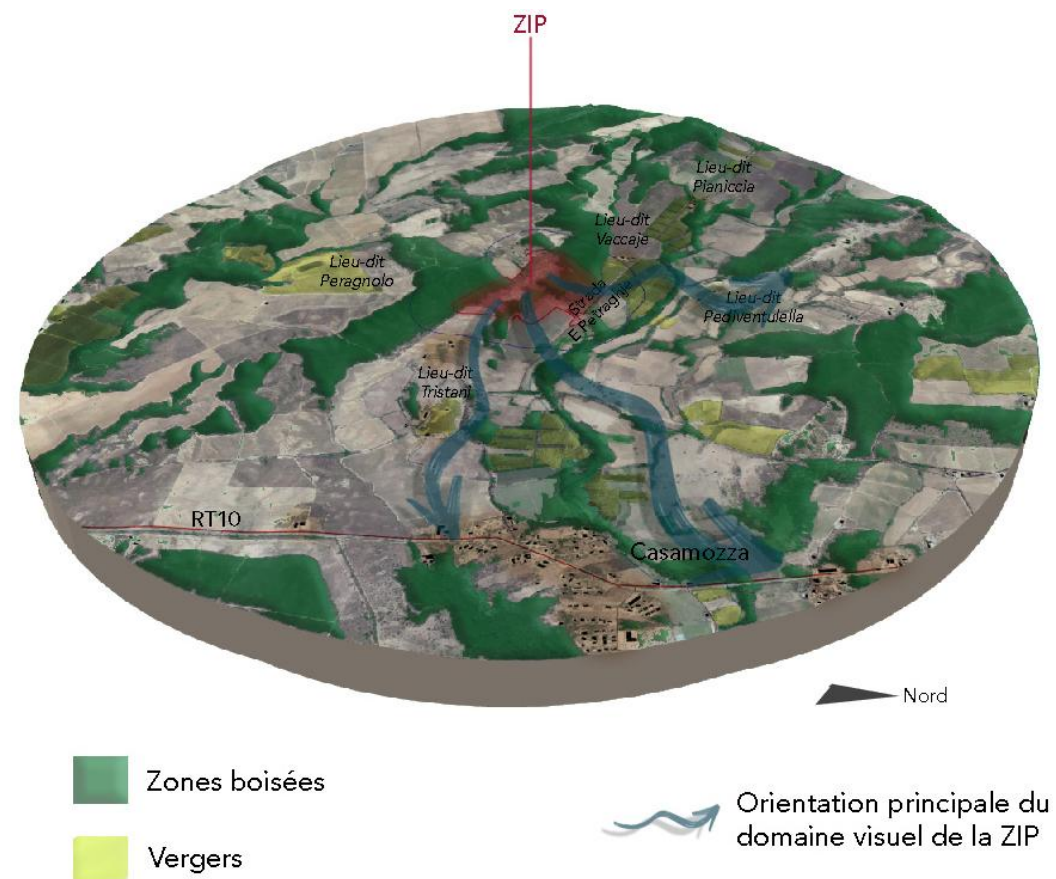


Figure 10 : Bloc diagramme synthétique de l'AER

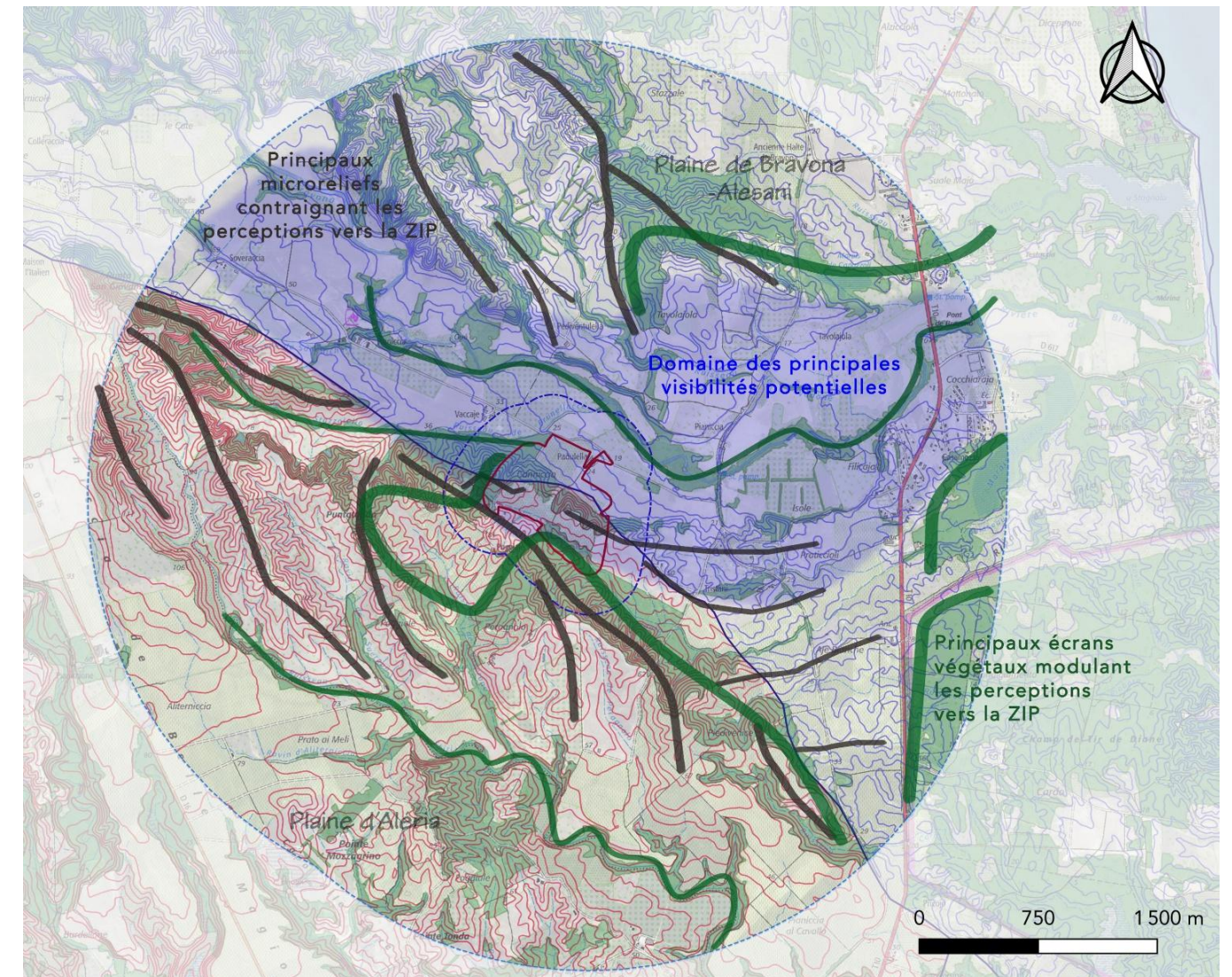


Figure 11 : Relief et végétation modelant le domaine visuel de la ZIP

3.4.3 Le paysage immédiat

La zone d'implantation potentielle se situe sur un microrelief dont la crête suit une direction Nord-ouest/Sud-est. Son altitude varie de 20m à 75m. Elle s'inscrit entre les lieux-dits Poggiale et Padulella, à proximité de la Bravona, au sein d'un espace entre vignobles, vergers, maquis, prairies et boisements.

L'AEI est peu fréquentée. La Strada E Petraghje est la seule route traversant l'AEI. Cet axe tertiaire recoupe en effet le périmètre d'étude immédiat au Nord de la ZIP. Un Chemin de terre desservant le lieu-dit de Poggiale est également à signaler, à l'Ouest de la ZIP. Ce chemin assure la desserte de quelques bâtiments, mêlant habitat et hangars agricoles, ainsi que du Domaine viticole de Coste Caserone (accueillant du public uniquement sur rendez-vous). Bien que les limites Nord-est, Est et Sud-ouest de la ZIP recoupent des surfaces enregistrées au RPG comme cultivées, elle est en grande majorité recouverte de friches et de bois (forêts fermées de feuillus et forêts ouvertes).

Compte tenu de la fréquentation (essentiellement locale et occasionnellement touristique) de cet espace, le niveau d'enjeu au regard des éléments composant le paysage immédiat est faible.

Les sensibilités vis-à-vis de la ZIP sont qualifiées de globalement faibles sur le paysage immédiat et localement modérées (depuis les abords des maisons de Poggiale et Padulella) voire fortes (sur un bref tronçon de la Strada E Petraghje, sur un bref tronçon du chemin d'accès au domaine viticole).



Figure 12 : Vue depuis le centre de la ZIP vers Padulella - Figure 13 : Vue arienne de l'Est de la ZIP depuis le Nord (Drone VISU) - Figure 14 : Vue depuis le centre de la ZIP vers Poggiale

3.4.4 Axes de découvertes, lieux de vie et lieux d'intérêt touristique, patrimoine culturel et archéologique

Axes de découverte

Les principaux axes de découverte de la zone que sont la RT10 et RT50 présentent un enjeu modéré à fort mais ne présentent qu'une très faible sensibilité vis-à-vis de la ZIP pour la RT10, voire nulle pour la RT50.

De manière générale, l'action combinée du relief, de la végétation et de la distance font que la ZIP bénéficie d'une certaine discrétion. Lorsqu'elle est visible, il s'agit de vue partielles et ponctuelles. La RD42, située à l'AEE, est un axe de fréquentation locale favorisant les échanges entre les Versants de Verde et d'Alesani et la Plaine de Bravona où s'inscrit la ZIP. Des échanges d'ordre éloigné, partiels et ponctuels y sont à attendre.

Par ailleurs, seule un axe de fréquentation locale, la Strada E Petraghje, offre ponctuellement, des vues sur la ZIP à l'échelle immédiate (vues sur la partie basse). Les sensibilités rattachées aux axes de découverte sont donc globalement qualifiées de nulles à très faibles et localement faibles à fortes (très localement).

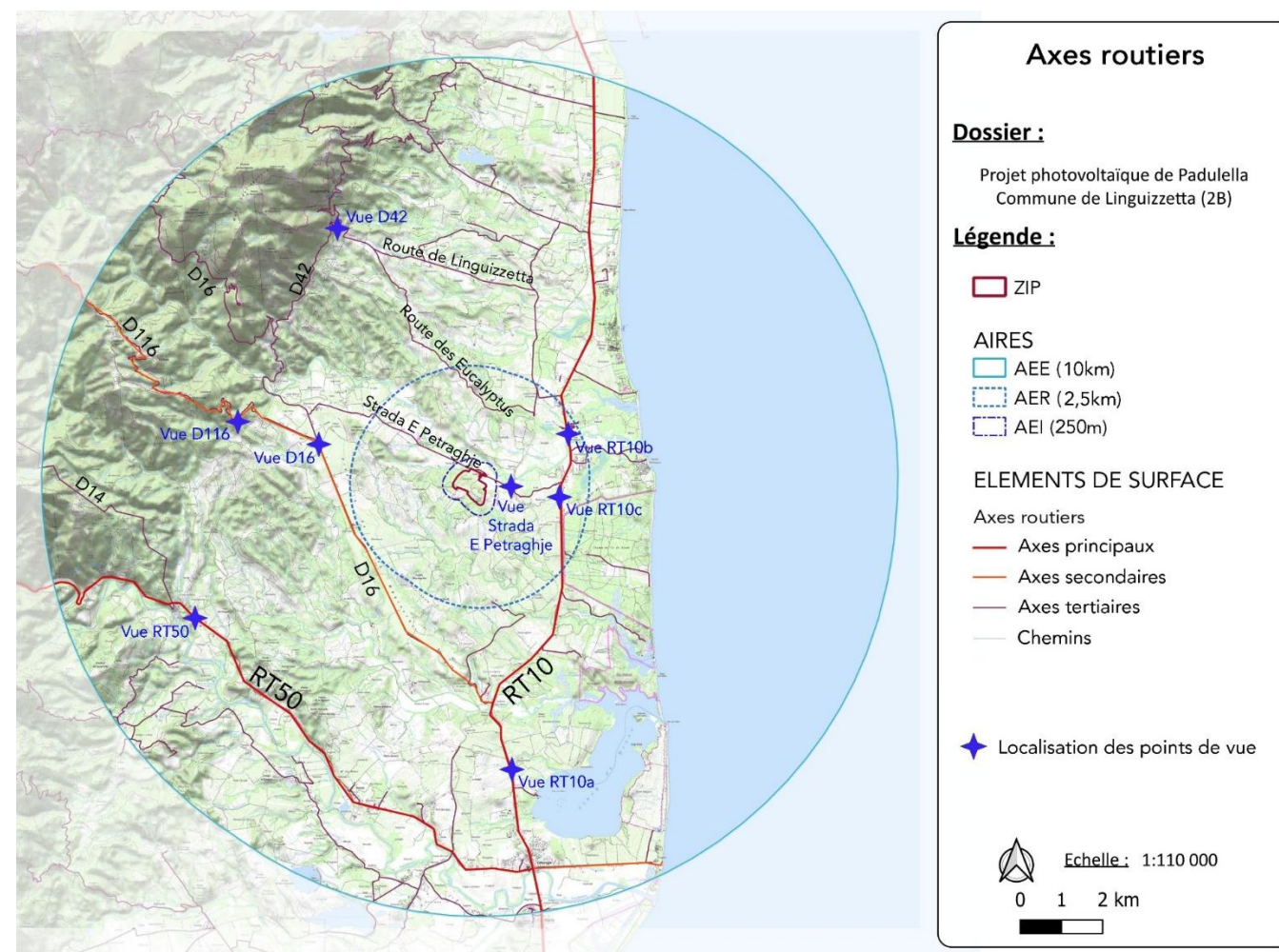


Figure 15 : Carte des axes routiers sur l'ensemble des aires d'étude

Lieux de vie

Considérant l'ensemble des aires d'étude, les lieux de vie s'observent avec des typologies différentes entre les contreforts montagneux et les plaines. La topographie et les dynamiques historiques ont largement influencé l'occupation humaine de ce territoire. Au sein de l'AER, les lieux de vie sont principalement représentés par un habitat dispersé au sein du parcellaire agricole et quelques regroupements résidentiels en lien avec la RT10, dont le plus important est Casamozza (sur Linguizzetta). De manière générale, la densité de population est faible.

L'analyse du relief et l'organisation des éléments surfaciques n'ont mis en évidence que très peu de secteurs particuliers en lien avec des lieux de vie susceptibles de voir la ZIP. La configuration de la ZIP (dotée de parties hautes et basses et encadrée à l'Ouest et au Sud-est d'éléments arborés plus ou moins denses) favorise sa discrétion depuis les secteurs rapprochés. Des vues, souvent ponctuelles et systématiquement partielles, sont néanmoins possibles depuis ses abords immédiats ainsi qu'en de rares secteurs proches situés au Nord.

A ce titre, le niveau d'enjeu concernant les lieux de vie de la zone d'étude est qualifié de globalement faible. Le niveau de sensibilité vis-à-vis de la ZIP est qualifié de globalement nul et localement faible à fort (pour les quelques maisons concernées sur la commune de Linguizzetta).

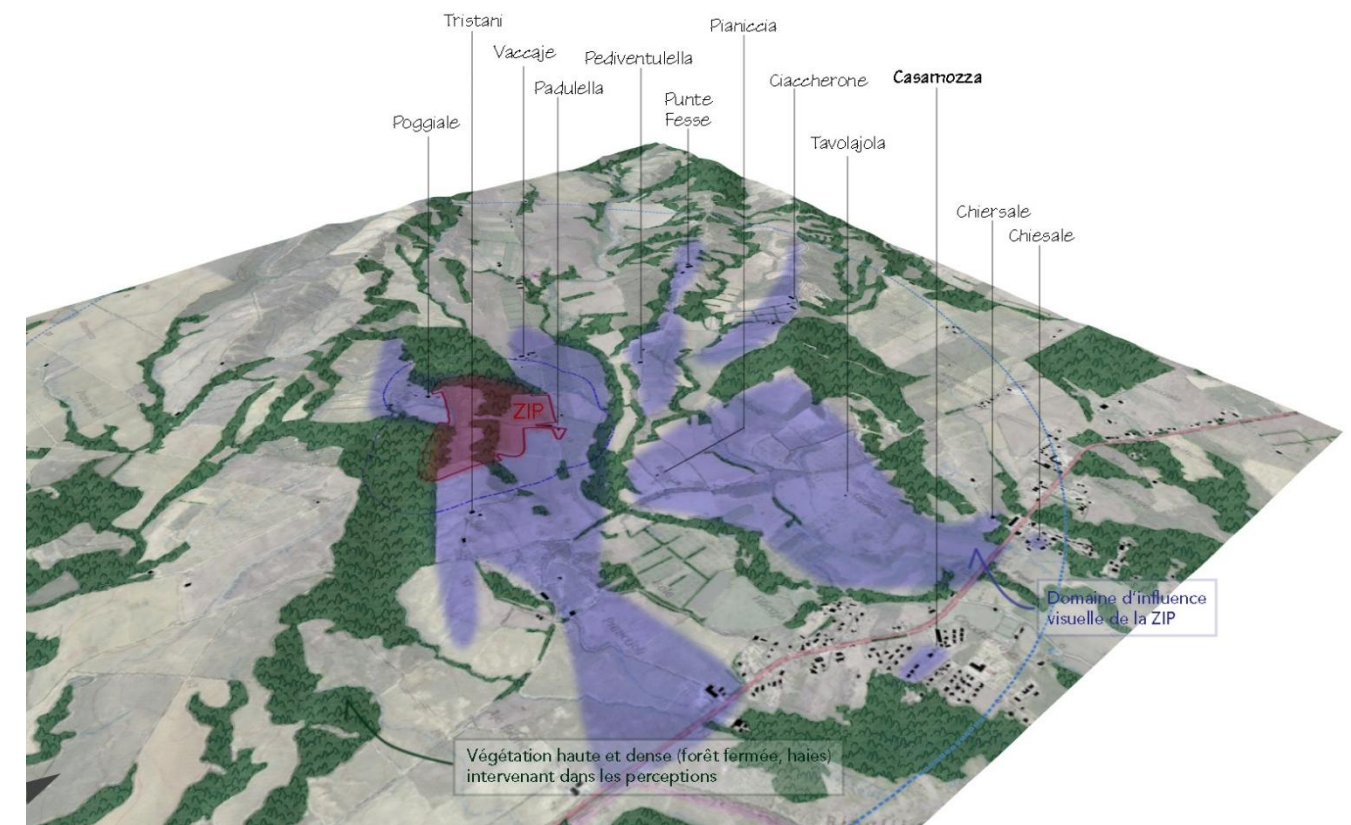


Figure 16 : Bâti et domaine d'influence visuelle de la ZIP

Tourisme, loisirs et lieux d'intérêt

La zone d'implantation potentielle se positionne à distance des principaux sites d'attraction touristique du secteur en lien avec Aléria, l'étang de Diana et le littoral. Au sein des aires d'étude, ce sont plutôt des activités de loisirs en lien avec l'histoire et le patrimoine vernaculaire, la nature et la découverte des productions et savoir-faire du terroir qui sont à noter. La majeure partie de l'offre touristique et de loisirs n'entretient pas de lien visuel avec la zone d'implantation potentielle.

Quelques exceptions sont cependant à noter :

- Les points de vue offerts depuis les sentiers de randonnées du Mont Sant Appianu : ces panoramas embrassent la mosaïque agricole s'étirant en contrebas et donc la ZIP. Il s'agit toutefois de vue éloignée, où la ZIP n'a que peu de prégnance.
- La Strada E Petraghje, route pouvant être empruntée dans le cadre de visites chez quelques producteurs de la Route des Sens Authentiques : cette route est l'axe le plus proche de la ZIP, elle autorise des vues plus ou moins directes mais partielles de la ZIP.

- Le Domaine viticole de Coste Caserone : dont le chemin d'accès longe la ZIP et le positionne sur un bref tronçon face à la partie haute de la ZIP. Le domaine en revanche se trouve préservé d'échanges importants avec la ZIP.

A ce titre, le niveau d'enjeu sur la zone d'étude concernant le tourisme est globalement faible à modéré. La sensibilité des lieux de tourisme et de loisirs vis-à-vis de la ZIP est qualifiée de globalement nulle à très faible à localement faible à forte.

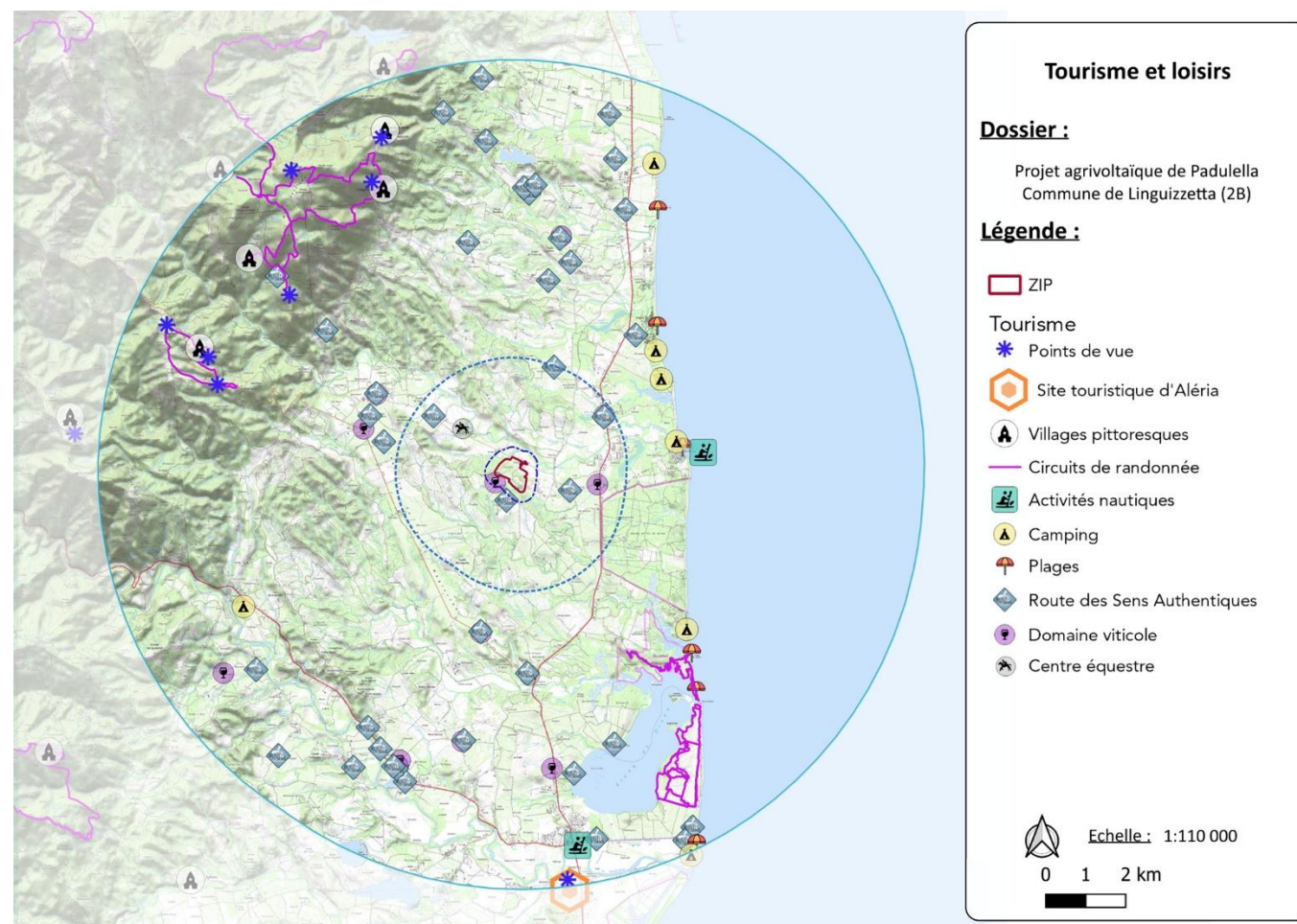


Figure 17 : Tourisme au sein des aires d'étude

Patrimoine culturel et archéologique

5 Cinq monuments historiques (2 classés et 3 inscrits) ainsi que deux sites inscrits (Site archéologique d'Aléria et Abords de l'étang de Diana) et un site classé (Etang de Diana) sont recensés dans un rayon allant jusqu'à 10km autour de la zone d'implantation potentielle.

Ces éléments présentent un niveau d'enjeu allant de faible à fort, en particulier pour le site d'Aléria qui représente ici l'enjeu principal des aires étudiées.

Aucun de ces éléments du patrimoine ne présente une sensibilité vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle. De manière générale, la distance, la végétation et le relief ou microrelief interviennent et contraignent tout échanges avec la ZIP. La sensibilité y est de ce fait, qualifiée de nulle.

Vis-à-vis du patrimoine archéologique, une zone de sensibilité archéologique englobe la partie basse de la ZIP. La sensibilité y est qualifiée de faible à modérée.

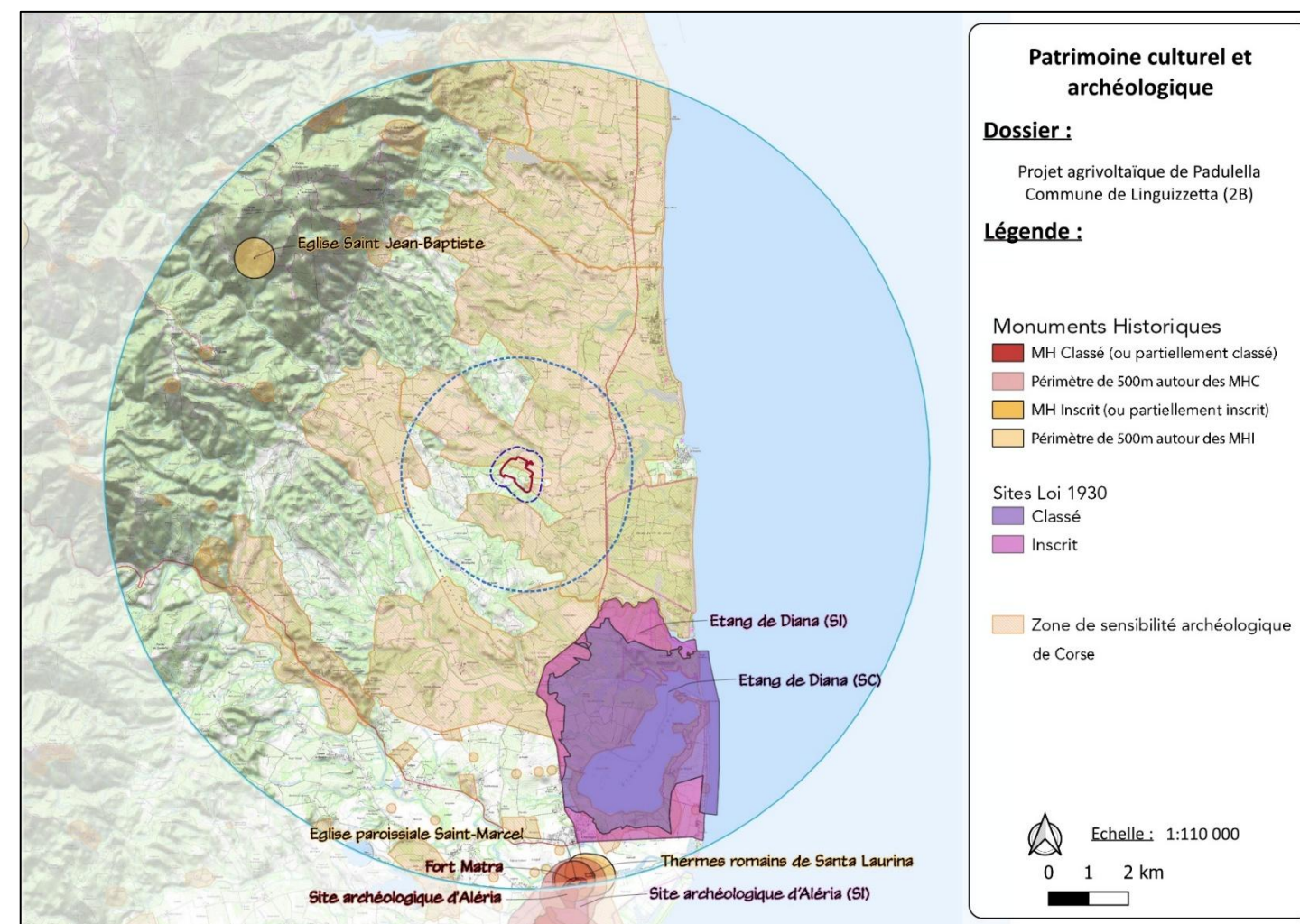


Figure 18 : Carte des éléments du patrimoine culturel au sein des aires d'étude

4. MILIEU FORESTIER

Thèmes	État initial	Enjeu de la thématique	Recommandations
Contexte forestier	Le département de la Haute-Corse est occupé à environ 64% par des milieux de type forestier. La Communauté de Communes de l’Orienté est occupée à 75% par des milieux de type forestier. L’évolution de la forêt en Haute-Corse est assez significative depuis plusieurs décennies	Faible à modéré	Étudier finement les inter visibilitées entre bâti et projet, routes et projet.
Formations forestières à l’échelle communale	La formation arborée de Linguizzetta est majoritairement d’origine naturelle. Il n’y a plan d’aménagement de la forêt de Linguizzetta. La majorité des formations forestières est essentiellement sur des domaines privés.	Faible	/
État des lieux de la forêt à l’échelle de la zone d’étude	Il s’agit d’une formation issue de la déprise et de l’abandon de l’activité agricole avec une dynamique de fermeture de la végétation.	Faible	/
Flux carbone	Les formations présentent sur la ZIP ont une absorption du carbone moyenne.	Modéré	Une étude préalable agricole est à prévoir.

5. APERÇU DE L'EVOLUTION DU SITE EN L'ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Thèmes	Évolution en l'absence de mise en œuvre du projet	Évolution en cas de mise en œuvre du projet « scénario de référence »
Relief	La topographie de l'aire d'étude n'a pas lieu d'évoluer.	La réalisation du projet n'a pas d'incidence sur l'évolution de la topographie. Le projet ne va pas engager un remodelé de la topographie.
Sous-sols et sols	Pas d'évolution attendue.	La réalisation du projet n'a pas d'incidence sur l'évolution de la géologie. Au regard d'un projet alliant projet agricole et projet énergétique, les sols seront valorisés à des fins agricoles.
Hydrogéologie	Pas d'évolution attendue. L'état quantitatif de la nappe est à mettre en lien avec les conditions climatiques. Sous l'effet du changement climatique, la ressource en eau est amenée à baisser.	Un risque de pollution des sols peut être attendu en phase chantier. Les conséquences sont limitées, aucun terrassement n'étant prévu (seul un travail superficiel du sol). Aussi des mesures seront prises en phase chantier pour limiter le risque de pollution des eaux souterraines.
Hydrographie	L'évolution est à mettre en lien avec le changement climatique. Le régime hydrologique des cours d'eau de l'aire d'étude est susceptible d'être modifiée.	Le projet est susceptible d'influencer la qualité des cours d'eau avoisinants du fait de sa proximité avec des cours d'eau temporaires. Des mesures seront prises en phase chantier pour limiter le risque de pollution des eaux.
Climat	L'évolution est à mettre en lien avec le changement climatique qui pourra se traduire à l'échelle régionale vers une hausse des températures et une augmentation de la sécheresse.	Le projet contribue, à son échelle, de façon très marginale, à la politique de lutte contre le réchauffement climatique en permettant de produire de l'énergie renouvelable (réduction des gaz à effet de serre). L'évolution du climat est influencée de manière positive par le projet.
Qualité de l'air	Pas d'évolution attendue.	La ZIP s'inscrit dans un environnement rural non soumis à des pollutions industrielles et résidentielles. Le projet en question contribuera à limiter les émissions de polluants dans l'air ou de GES émis par la consommation d'énergie conventionnelle. L'évolution de la qualité de l'air sera influencée de manière positive par le projet.
Bruit	Pas d'évolution attendue	Le projet n'influencera pas l'environnement sonore, excepté en phase travaux (circulation des camions, travaux).
Risques naturels et technologiques	L'évolution des risques naturels, quant à elle, est à mettre en lien avec le changement climatique et la multiplication des événements climatiques extrêmes, et notamment l'augmentation du risque feu de forêt et des inondations	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques ou nuisances supplémentaires sur les populations, ni à avoir une influence sur les risques naturels, technologiques et les sites et sols pollués.
Contexte démographique et socio-économique	La tendance démographique se poursuivra tout comme les activités et usages recensés sur l'aire d'étude.	La mise en œuvre du projet n'influencera pas la démographie de la zone. Elle pourra légèrement influencer positivement les activités économiques en phase de chantier.
Répartition du bâti et des infrastructures routières	Pas d'évolution de l'urbanisation attendue sur ces parcelles. Les accès existants ne devraient pas être modifiés.	Le projet ne vient pas concurrencer l'habitat. De nouveaux accès pourraient être créés.
Agriculture	Possibilité d'enfrichement et de fermeture du milieu à long terme.	Le projet en question concilie production d'électricité et activité agricole favorisant l'installation de l'activité agricole sur le site.
Milieu naturel	Fermeture progressive du milieu, perturbation et modification des habitats par la propagation des EEE	Le projet impacte une grande partie des milieux naturels de la zone de projet, dont certains habitats humides à forte fonctionnalité. Plusieurs espèces sont également soumis au risque de destruction en phase chantier (impact direct et indirect).
Paysage et Patrimoine	Maintien des structures paysagères actuelles. Poursuite des dynamiques agricoles existantes, avec une possible fermeture progressive du paysage. Absence de modification des perceptions paysagères et des relations visuelles avec le patrimoine bâti et les lieux de vie.	Introduction d'un nouvel élément d'occupation du sol au sein d'un paysage agricole composite, inscrit dans un contexte paysager compartimenté et globalement peu perceptible. Évolution localisée des perceptions paysagères aux l'échelle immédiate, rapprochée et lointaine, sans remise en cause des structures paysagères majeures ni des relations avec le patrimoine protégé. Maintien du fonctionnement global du paysage et de l'identité de la Plaine de Bravona-Alesani, sous réserve des mesures d'intégration paysagère.
Boisement	Fermeture progressive du maquis et du matorral avec à long termes une fermeture complète du milieu	Suppression de la végétation, Les parcelles retrouveront leur vocation agricole, avec la remise en place d'une activité agricole

6. JUSTIFICATION DU CHOIX DU SITE ET COMPATIBILITE ET REGLEMENTATION APPLICABLES AU PROJET

6.1 Justification du choix du site

La Corse présente un gisement solaire important et des espaces propices à l’installation de production d’électricité issue de l’énergie radiative du soleil. Le potentiel toiture et ombrière a été analysé, pour les ombrières le potentiel est restreint voir nul, de plus les contraintes pesant sur les industriels en termes de solarisation de leur parking sont limitées et n’incite pas à l’installation de ce type de dispositif. Le potentiel toiture est plus important mais très contraint sur les aspects techniques et financiers, ne laissant que peu de surface réellement exploitable.

La mise en place d’un parc solaire au sol reste la solution la plus adaptée et une recherche multicritères a été menée.

La zone d’étude n’est concernée par aucun périmètre de protection environnementale ou paysagère, la topographie se prête à l’installation d’un parc solaire au sol. Une analyse des sites artificialisés a été réalisée néanmoins, les sites artificialisés correspondant aux critères de Valorem ne sont pas encore disponibles ou déjà occupés par des parcs solaires ou en cours de négociation avec d’autres opérateur, ainsi, une recherche des « friches agricoles » a été menée, le site de Padulella présentent des caractéristiques très intéressantes pour l’implantation d’un parc solaire agrivoltaïque.

Le projet agricole consiste en la remise en valeur des parcelles agricoles inexploitées depuis plusieurs années et la mise en place d’un éleveur ovins déjà implanté sur les communes d’Aléria et Tallone, lui permettant de diversifier son exploitation agricole.

6.2 Compatibilité du projet

Le projet de Padulella relevant de l’agrivoltaïsme et n’étant pas compris dans les espaces proches du rivage est compatible avec la Loi Littoral.

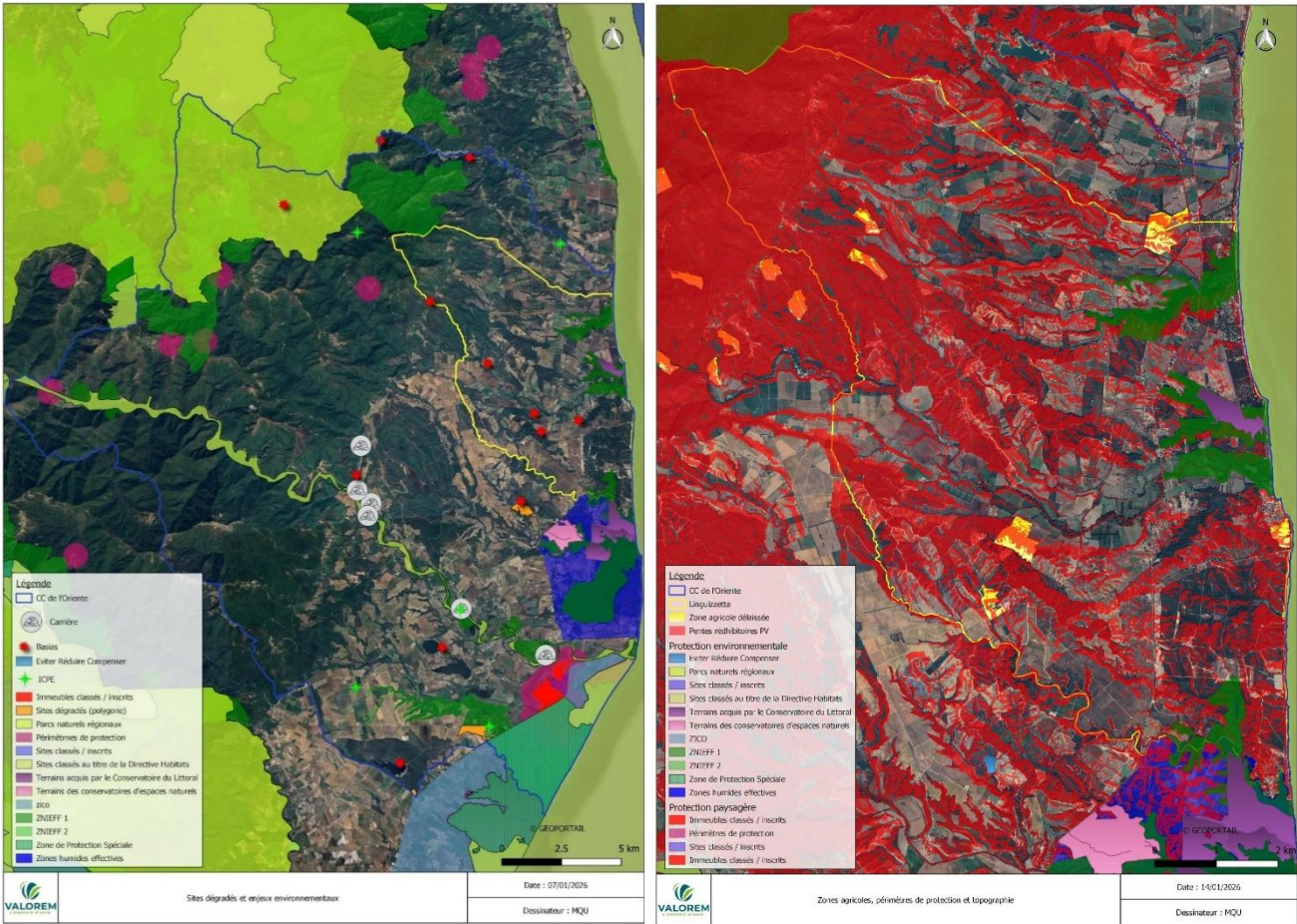
La mise en œuvre d’un parc agrivoltaïque s’inscrit bien dans les objectifs du PADDUC. D’autre part, le projet est concerné par un Espace Stratégique Agricole (ESA) identifié au PADDUC : **Le projet étant agrivoltaïque, il est compatible avec les ESA du PADDUC.**

La mise en œuvre d’un parc agrivoltaïque n’est pas de nature à avoir une incidence sur l’aspect quantitatif de la ressource en eau (pas de prélèvement ni de rejet). Il peut toutefois générer un risque de pollution du milieu aquatique en phase chantier (risque de fuite d'hydrocarbures, apparition de boues et lessivage des sols suite aux passages répétés d'engins et d'ouvriers, chargement des eaux de particules en suspension). Des mesures sont toutefois prévues pour éviter tout risque de pollution.

Le projet étant agrivoltaïque est compatible avec le zonage du PLU.

6.3 Réglementation applicable au projet :

Procédures administratives	Références réglementaires	SOU MIS / NON SOUMIS
Permis de construire	Articles R. 421-1 et suivants du Code de l’urbanisme	SOU MIS
Autorisation préalable de défrichement	Article L. 341-3 du Code forestier Articles R. 341-1 à R. 341-3 du Code forestier	SOU MIS
Étude d’incidence Natura 2000	Articles R. 122-2 et R. 414-19 du Code de l’environnement	SOU MIS
Étude préalable agricole	Articles L. 112-1-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime	SOU MIS
Formalités au titre de la loi sur l’eau	Articles R. 214-1 et suivants du Code de l’environnement	NON SOUMIS
Demande de dérogation à la réglementation sur les espèces protégées	Article L. 411-1, alinéa 4 du Code de l’environnement Articles R. 411-6 à R. 411-14 du Code de l’environnement	NON SOUMIS
Code de l’énergie	Article R.311-2-2 du code de l’énergie	NON SOUMIS



7. SCENARIOS ENVISAGES ET JUSTIFICATION DU CHOIX FINAL DU PROJET

Entre la première version du projet et la version finale, le projet a évolué pour prendre en compte les enjeux environnementaux, les attentes des services de l’Etat et adapter la centrale à l’activité agricole.

La variante 0 consistait à optimiser l’ensemble de la surface de la ZIP et y implanter un maximum de panneaux photovoltaïques sans prendre en considération les enjeux environnementaux.

La variante finale du projet a pris en considération les enjeux écologiques en évitant les zones humides, les arbres remarquables, les stations de flore protégée mis en évidence au cours des inventaires naturalistes et en intégrant des aménagements agricoles et les recommandations par rapport au risque incendie.

Le point bas des panneaux a été réhaussée à 1,5 m au lieu de 1,1 m pour permettre une meilleure circulation des ovins sous les panneaux.

Tableau 4 : Analyse comparative des variantes

	Version 0	Version finale
Caractéristiques	Puissance : 19 MWc Nb de modules : 29 550 Surface clôturée : 21ha Production prévisionnelle : 30 GWh/an Nb de PTR : 5 Nb de PDL : 2	Puissance : 8,15 MWc Nb de modules : 13 130 Surface clôturée : 10,97 ha Production prévisionnelle : 13,1 GWh/an Nb de PTR : 3 Nb de PDL : 1
Effets	Les parcelles présentent de forts enjeux écologiques non évités par le projet : zones humides, espèces floristiques patrimoniales et protégées, boisements fermés.	- Réduction de l’emprise du projet sur des milieux forestiers, utiles en tant que corridors écologiques, zones de nidification pour l’avifaune et zone refuge pour la faune patrimoniale et protégée ; - Evitement d’arbres remarquables ; - Evitement des stations de flore protégée. - Evitement de tout impact sur les zones humides à fort enjeux en termes de fonctionnalité écologiques et hydrologiques : reproduction des amphibiens et point d’eau pour la faune. - Adaptation technique de la centrale aux enjeux agricoles (accès à l’eau, installation d’un parc de contention, barrières en galvanisé).

Le parc agrivoltaïque est installé pour une durée minimale de 30 ans, à la fin de l’exploitation, il sera démantelé et les matériaux du parc seront recyclés vers les filières de tri adaptées.

Les objectifs de ce projet agrivoltaïque sont :

- d’améliorer la viabilité de la structure en augmentant la surface de pâturage avec la mise à disposition des parcelles de Padulella
- atténuer les effets du réchauffement climatique sur le cheptel

Cela permet d’améliorer les conditions techniques et économiques de l’exploitation.

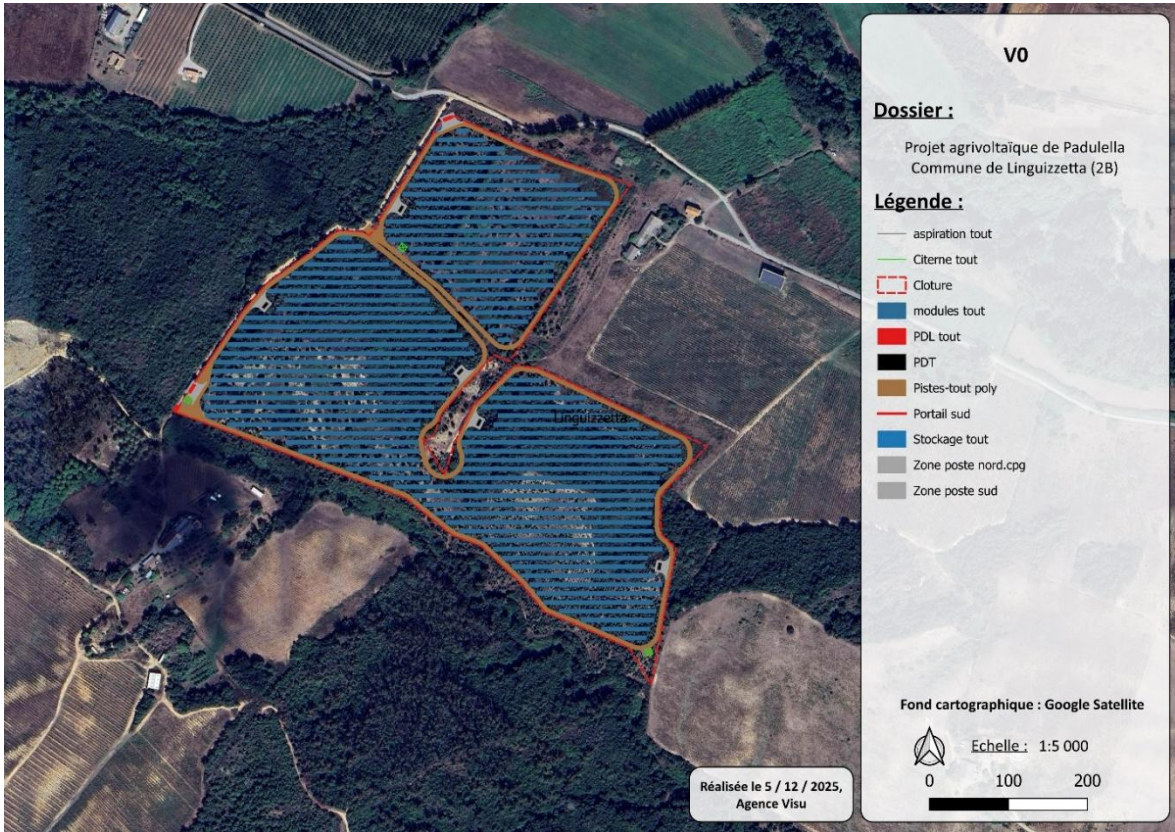


Figure 19 : Variante 0 du projet

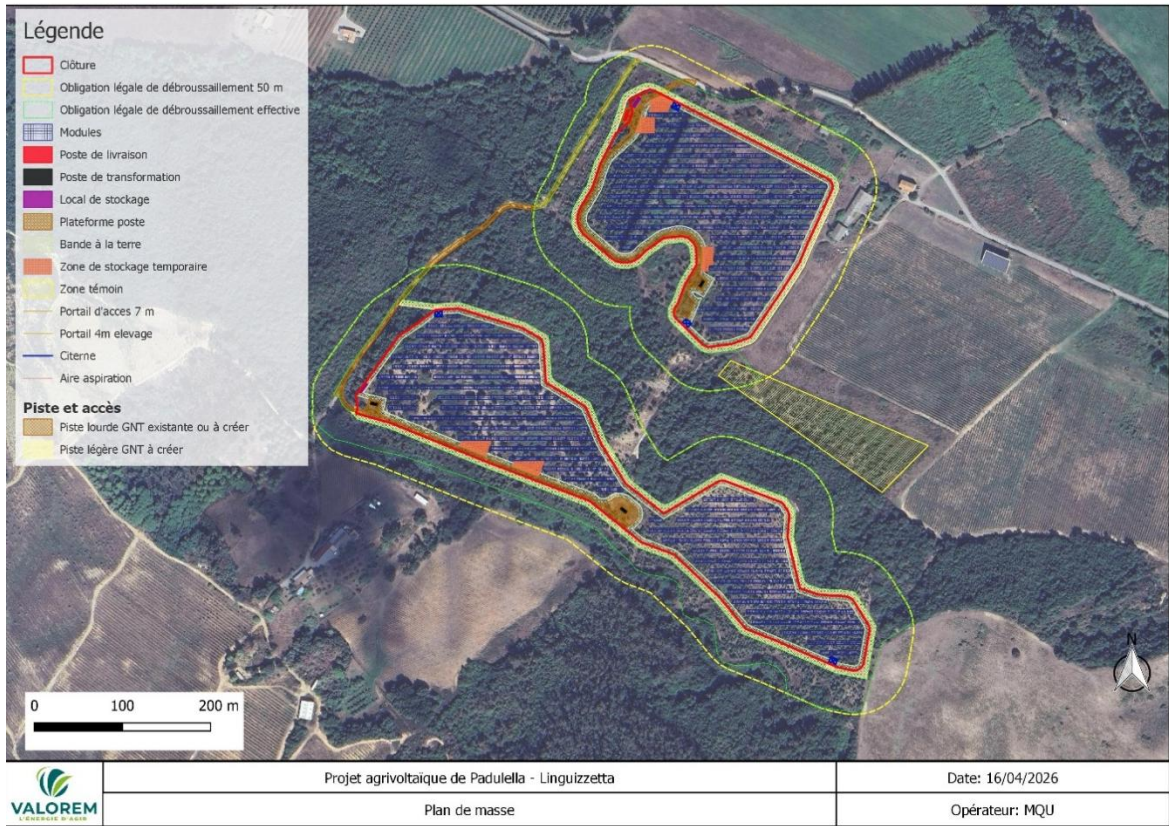


Figure 20 : Version finale du projet

8. INCIDENCES BRUTES, MESURES DE TRAITEMENT ET IMPACTS RESIDUELS

8.1 Incidences sur l’environnement physique

Tableau 5 : Détails des impacts du projet sur l’environnement physique

Portée de l’impact		Phase du projet	Nature de l’impact	Durée de l’impact	Impact brut	Traitement de l’impact (ME et MR)	Impact résiduel	Justification
Relief et sols		Chantier/démantèlement	Modification de la topographie Pollution des sols Tassement des sols Coulées de boues lors de fortes pluies	Temporaire	Nul à faible	ME4 : Absence de rejets dans le milieu naturel MR1 : Création des pistes avant la pose des panneaux - Mise en place d’un plan de circulation pour réduire la compaction du sol	Nul à très faible	Risque minime de pollution accidentelle induisant une pollution des sols Absence de lourds travaux de décapage
		Exploitation	Erosion superficielle Tassement des sols	Permanent	Très faible	/	Très faible	/
Ressource en eau et milieux aquatiques	Eaux souterraines	Chantier/exploitation/démantèlement	Pollution accidentelle Dégradation de la nappe souterraine	Temporaire	Très faible à faible	ME4 : Absence de rejet dans le milieu naturel	Très faible	Risque minime de pollution accidentelle induisant une pollution des eaux souterraines
	Eaux superficielles	Chantier/démantèlement	Dégradation de la qualité des cours d’eau par lessivage de matière organique Pollution accidentelle Coulées de boues lors de fortes pluies	Temporaire	Très faible à faible	ME4 : Absence de rejet dans le milieu naturel MR1 : Création des pistes avant la pose des panneaux - Mise en place d’un plan de circulation pour réduire la compaction du sol	Très faible	Risque minime de pollution induisant une pollution des eaux superficielles
		Exploitation	Pollution accidentelle Imperméabilisation des sols Modification de l’écoulement des eaux et des conditions de ruissellement Modification du régime d’exposition du sol aux précipitations	Permanent	Très faible à faible	ME4 : Absence de rejet dans le milieu naturel	Très faible	
Climat		Fabrication des matériaux	Émissions de gaz à effet de serre en lien avec la fabrication des matériaux	Temporaire	Faible	MR2 : Réduction des pollutions par la poussière	Très faible	Risque minime d’influence sur le climat local
		Chantier/démantèlement	Poussières liées aux déplacements des véhicules Emissions polluantes par les engins de chantier		Faible			
		Exploitation	Production d’une énergie photovoltaïque Emissions de CO2 évitées	Permanent	Positif	/	Positif	/
Vulnérabilité du projet au changement climatique		Exploitation	Influence du projet sur le changement climatique, les risques naturels	Permanent	Positif	/	Positif	/
Vulnérabilité du projet à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs		Exploitation	Départ de feu d’origine mécanique	Permanent	Très faible	MR11 : Prise en compte du risque incendie et défense incendie	Très faible	/

8.2 Incidences sur l'environnement humain et socio-économique

Tableau 6 : Détail des impacts du projet sur l'environnement humaine et socio-économique

Portée de l'impact	Phase du projet	Nature de l'impact	Durée de l'impact	Impact brut	Traitement de l'impact (ME et MR)	Impact résiduel	Justification
Populations exposées	Exploitation	Exposition des lieux de vie au projet	Permanent	Très faible	/	Très faible	/
Ondes électromagnétiques	Exploitation	Champ électrique Champ magnétique	Permanent	Nul	/	Nul	/
Réflexion de la lumière	Exploitation	Gêne visuelle pour les populations environnantes	Permanent	Négligeable	/	Négligeable	/
Environnement sonore	Chantier/démantèlement	Modification de l'environnement sonore : bruit engendré par les travaux et circulation des engins	Temporaire	Faible	MR9 : Limitation des nuisances sur les populations humaines	Très faible	Modification non significative de l'environnement sonore
	Exploitation	Bruit aigu provenant des onduleurs et transformateurs	Permanent	Négligeable	/	Négligeable	/
Qualité de l'air	Chantier	Poussières liées aux déplacements des véhicules Emissions polluantes par les engins de chantier	Temporaire	Très faible à faible	MR2 : Réduction des pollutions par la poussière	Très faible	Risque minime d'influence sur la qualité de l'air local
	Exploitation	Emissions polluantes par les engins de maintenance Evitement d'émission de CO ₂	Temporaire Permanent	Positif	/	Positif	/
Déchets	Chantier	Production de déchets inertes	Temporaire	Faible	ME4 : Absence de rejets dans le milieu naturel	Très faible	Mise en œuvre d'une gestion des déchets adaptée au site
	Exploitation	Productions de déchets en cas d'éléments défectueux	Permanent	Négligeable	/	Négligeable	/
	Démantèlement	Production de déchets à recycler : équipements de la centrale	Temporaire	Très faible	/	Très faible	Mise en œuvre d'un recyclage adapté aux composantes de la centrale
Risques naturels	Chantier/démantèlement	Risque incendie feu de forêt	Temporaire	Très faible	/	Très faible	
	Exploitation	Risque incendie feu de forêt Zone d'exposition au retrait/gonflement des argiles Zones sensibles aux remontées de nappes	Permanent	Modéré (feu de forêt) Très faible (R/G des argiles, remontées de nappes)	ME5 : Adaptation des OLD MR11 : Prise en compte du risque incendie et défense incendie	Très faible	/

Portée de l'impact		Phase du projet	Nature de l'impact	Durée de l'impact	Impact brut	Traitement de l'impact (ME et MR)	Impact résiduel	Justification
Trafic routier		Chantier/démantèlement	Ralentissement et perturbation de la circulation Envol de poussières	Temporaire	Modéré	MR9 : Limitation des nuisances sur les populations humaines	Très faible	Risque peu élevé d'altération de la circulation et de gêne pour les populations
		Exploitation	Ralentissement et perturbation de la circulation	Temporaire	Négligeable	/	Négligeable	/
Activités économiques	Emploi local et secteur tertiaire	Chantier	Réalisation des travaux par entreprises locales Surplus d'activité dans les commerces locaux	Temporaire	Positif	/	Positif	/
		Exploitation	Retombées économiques	Permanent	Positif	/	Positif	/
Agriculture		Exploitation	Reprise de l'activité agricole	Permanent	Positif	/	Positif	/

8.3 Incidences sur l'environnement naturel

8.3.1 Incidences sur les habitats naturels et la flore

Tableau 7 : Détail des impacts résiduels du projet sur les habitats naturels et la flore

Groupes	Taxons à enjeux de conservation	Impacts bruts	Mesures de traitement	Impacts résiduels					
				Destruction, dégradation et altération d'habitats naturels	Destruction d'espèces	Dérangement d'espèces	Création, maintien ou interruption des corridors écologiques	Dégradation d'habitats périphériques	Mesures compensatoires
Habitats naturels	Enjeux très faibles à forts 25 habitats naturels communs et dénués d'enjeux 4 habitats humides à enjeu.	Faible à fort	Mesures d'évitement Mesure E1 - Redéfinition du projet Mesure E3 - Délimitation stricte de l'emprise du projet Mesure E4 - Absence de rejets dans le milieu naturel Mesure E5 – Adaptation des OLD aux enjeux écologiques Mesures de réduction Mesure R1 - Création d'un plan de circulation Mesure R2 – Réduction des pollutions par les poussières Mesure R3 - Régulation des espèces exotiques envahissantes Mesure R7 – Mise en place d'un pâturage ovin Mesure R8 - Mise en œuvre du chantier hors périodes de floraison Mesures d'accompagnement Mesure A1 - Suivis de chantier Mesure A2 – Suivi écologique post chantier Mesure A4 – Gestion écologique de la jonchaie Mesure A5 – Dépollution du site	Négligeable à faible	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Très faible voire positif	Non Évitement total des habitats humides à enjeu
Flore	Enjeux faibles à forts 92 espèces communes et dénuées d'enjeux 3 espèces protégées 6 espèces exotiques envahissantes	Faible à fort	Mesures citées précédemment + mesures d'évitements spécifiques à la flore à enjeu Mesure E2 - Évitement de la flore à enjeu Mesures d'accompagnement Mesure A1 - Suivis de chantier Mesure A2 - Suivi écologique Mesure A4 – Gestion écologique de la jonchaie	Négligeable à Faible voire positif Création de nouvelles surfaces d'habitats	Nul à négligeable	Non concerné	Non concerné		Non Évitement par balisage, mise en défens et suivi des stations de flore protégée

Groupes	Taxons à enjeux de conservation	Impacts bruts	Mesures de traitement	Impacts résiduels					
				Destruction, dégradation et altération d'habitats naturels	Destruction d'espèces	Dérangement d'espèces	Création, maintien ou interruption des corridors écologiques	Dégradation d'habitats périphériques	Mesures compensatoires
Avifaune	Enjeux faibles à forts 45 espèces protégées mais communes	Très Faible à fort	Mesures d'évitement Mesure E1 - Redéfinition du projet Mesure E3 - Délimitation stricte de l'emprise du projet Mesure E5 – Adaptation des OLD aux enjeux écologiques -- Mesures de réduction Mesure R8 - Mise en œuvre du chantier hors périodes sensibles pour la faune -- Mesures d'accompagnement Mesure A1 - Suivis de chantier Mesure A2 - Suivi écologique Mesure A3 - Pose de nichoirs / gîtes	Faible voire positif	Nul à négligeable	Nul à négligeable	Très faible		Non Le projet n'est pas de nature à remettre en cause le maintien des populations d'espèces protégées recensées, et donc ne nécessite pas la mise en œuvre de mesures compensatoires Au regard de la nécessité de manipuler certains taxons dans le cadre des mesures de traitement (tortue), il est nécessaire d'effectuer une demande de dérogation liée au déplacement et à la mise en sureté des individus de Tortue d'Hermann.
Entomofaune	Enjeux faibles 44 espèces communes et dénuées d'enjeux	Faible	Mesures d'évitement Mesure E5 – Adaptation des OLD aux enjeux écologiques -- Mesures de réduction Mesure R7 - Gestion du parc par pâturage ovin Mesure R8 - Mise en œuvre du chantier hors périodes de floraison et hors périodes sensibles pour la faune -- Mesures d'accompagnement Mesure A1 - Suivis de chantier Mesure A4 – Gestion écologique de la jonchaie	Très faible voire positif Création de nouvelles surfaces d'habitats	Nul à négligeable	Nul à négligeable	Très faible		
Reptiles	Enjeux faibles à forts Tortue d'Hermann <i>Testudo hermanni</i>	Faible à fort	Mesures d'évitement Mesure E1 - Redéfinition du projet Mesure E3 - Délimitation stricte de l'emprise du projet Mesure E4 - Absence de rejets dans le milieu naturel Mesure E5 - Adaptation des OLD aux enjeux écologiques -- Mesures de réduction Mesure R4 - Mise en sécurité des populations de Tortue d'Hermann Mesure R6 - Favoriser le déplacement de la petite faune Mesure R8 - Mise en œuvre du chantier hors périodes sensibles pour la faune -- Mesures d'accompagnement	Faible voire positif Création de nouvelles surfaces d'habitats	Nul à négligeable	Très faible	Très faible		

Groupes	Taxons à enjeux de conservation	Impacts bruts	Mesures de traitement	Impacts résiduels					
				Destruction, dégradation et altération d'habitats naturels	Destruction d'espèces	Dérangement d'espèces	Création, maintien ou interruption des corridors écologiques	Dégradation d'habitats périphériques	Mesures compensatoires
			Mesure A1 - Suivi de chantier Mesure A2 - Suivi écologique Mesure A4 – Gestion écologique de la jonchaie Mesure A5 – Dépollution du site						
Amphibiens	Enjeux faibles à forts 2 espèces protégées mais communes	Modéré à fort	Mesures d'évitement Mesure E1 - Redéfinition du projet Mesure E2 - Délimitation stricte de l'emprise du projet Mesure E3 - Absence de rejets dans le milieu naturel Mesure E5 - Adaptation des OLD aux enjeux écologiques -- Mesures de réduction Mesure R4 – Clôture empêchant la circulation de la faune Mesure R5 - Dispositif de prévention pour empêcher la création d'habitats temporaires favorables aux amphibiens Mesure R6 – Passages petite faune pour favoriser le déplacement de la petite faune Mesure R8 - Mise en œuvre du chantier hors périodes sensibles pour la faune -- Mesures d'accompagnement Mesure A1 - Suivi de chantier Mesure A2 - Suivi écologique Mesure A4 – Gestion écologique de la jonchaie Mesure A5 – Dépollution du site	Faible	Nul à négligeable	Très faible	Très faible		
Mammifères terrestres	Enjeux faibles 3 espèces communes et dénuées d'enjeux	Faible à modéré	Mesures d'évitement Mesure E1 - Redéfinition du projet Mesure E3 - Délimitation stricte de l'emprise du projet Mesure E5 - Adaptation des OLD aux enjeux écologiques -- Mesures de réduction Mesure R4 - Favoriser le déplacement de la petite faune par mise en place de passage petite faune Mesure R6 - Mise en œuvre de l'entretien des OLD et du site hors périodes sensibles pour la faune Mesure R8 - Mise en œuvre du chantier hors périodes sensibles pour la faune --	Très faible	Nul à négligeable	Nul à négligeable	Très faible		

Groupes	Taxons à enjeux de conservation	Impacts bruts	Mesures de traitement	Impacts résiduels					
				Destruction, dégradation et altération d'habitats naturels	Destruction d'espèces	Dérangement d'espèces	Création, maintien ou interruption des corridors écologiques	Dégradation d'habitats périphériques	Mesures compensatoires
			Mesures d'accompagnement Mesure A1 - Suivi de chantier Mesure A2 - Suivi écologique Mesure A5 – Dépollution du site						
Chiroptères	Enjeux modérés à fort 12 espèces protégées et d'intérêt communautaire	Modéré à fort	Mesures d'évitement Mesure E1 - Redéfinition du projet Mesure E2 - Évitement des arbres remarquables Mesure E3 - Délimitation stricte de l'emprise du projet Mesure E4 - Absence de rejets dans le milieu naturel Mesure E5 – Adaptation des OLD aux enjeux écologiques -- Mesures de réduction Mesure R8 - Mise en œuvre du chantier hors périodes sensibles pour la faune -- Mesures d'accompagnement Mesure A1 - Suivis de chantier Mesure A2 - Suivi écologique Mesure A3 - Pose de nichoirs / gîtes	Faible voire positif	Nul à négligeable	Nul à négligeable	Très faible		

Synthèse des impacts résiduels sur les habitats naturels et la flore

Au regard de l'évitement des habitats et espèces à enjeu, de la faible valeur patrimoniale des habitats naturels restants et de la dépollution du site, le projet présente des incidences limitées sur les milieux naturels. La mise en place d'une gestion écologique adaptée, d'un encadrement strict des travaux et d'un suivi environnemental permet d'assurer le respect des enjeux identifiés. Par ailleurs, la réouverture des milieux et la maîtrise des espèces exotiques envahissantes sont susceptibles d'améliorer la qualité écologique du site. Ainsi, les impacts sur les habitats naturels et la flore sont jugés globalement **faibles, voire positifs**, et compatibles avec le maintien des fonctionnalités écologiques locales.

Synthèse des impacts résiduels sur la faune

Les milieux concernés par la centrale présentent déjà une forte dynamique de fermeture, avec peu de zones ouvertes favorables à la thermorégulation de la Tortue d'Hermann. Le projet réduit donc la surface d'habitats fermés disponibles localement, tout en intégrant des actions de restauration de milieux naturels plus favorables en périphérie du site.

Le dimensionnement du projet a été revu afin de préserver les continuités écologiques locales en maintenant notamment un corridor écologique au sein du projet et en créant une mosaïque d'habitats favorables à l'ensemble de la faune à enjeu, qui, à terme, devrait contribuer à renforcer les densités locales de la Tortue d'Hermann et à favoriser la fréquentation de l'avifaune à enjeu sur la centrale et sur ses périphéries soumises à OLD ou sur la zone centrale créée. À ce titre, l'impact résiduel est considéré comme **faible voire positif**. Le projet ne sera pas de nature à remettre en cause le maintien des populations locales d'espèces protégées. Une dérogation liée aux espèces protégées sera néanmoins nécessaire pour permettre la manipulation des Tortues d'Hermann afin de pouvoir les mettre en sécurité en périphérie du site le temps du chantier.

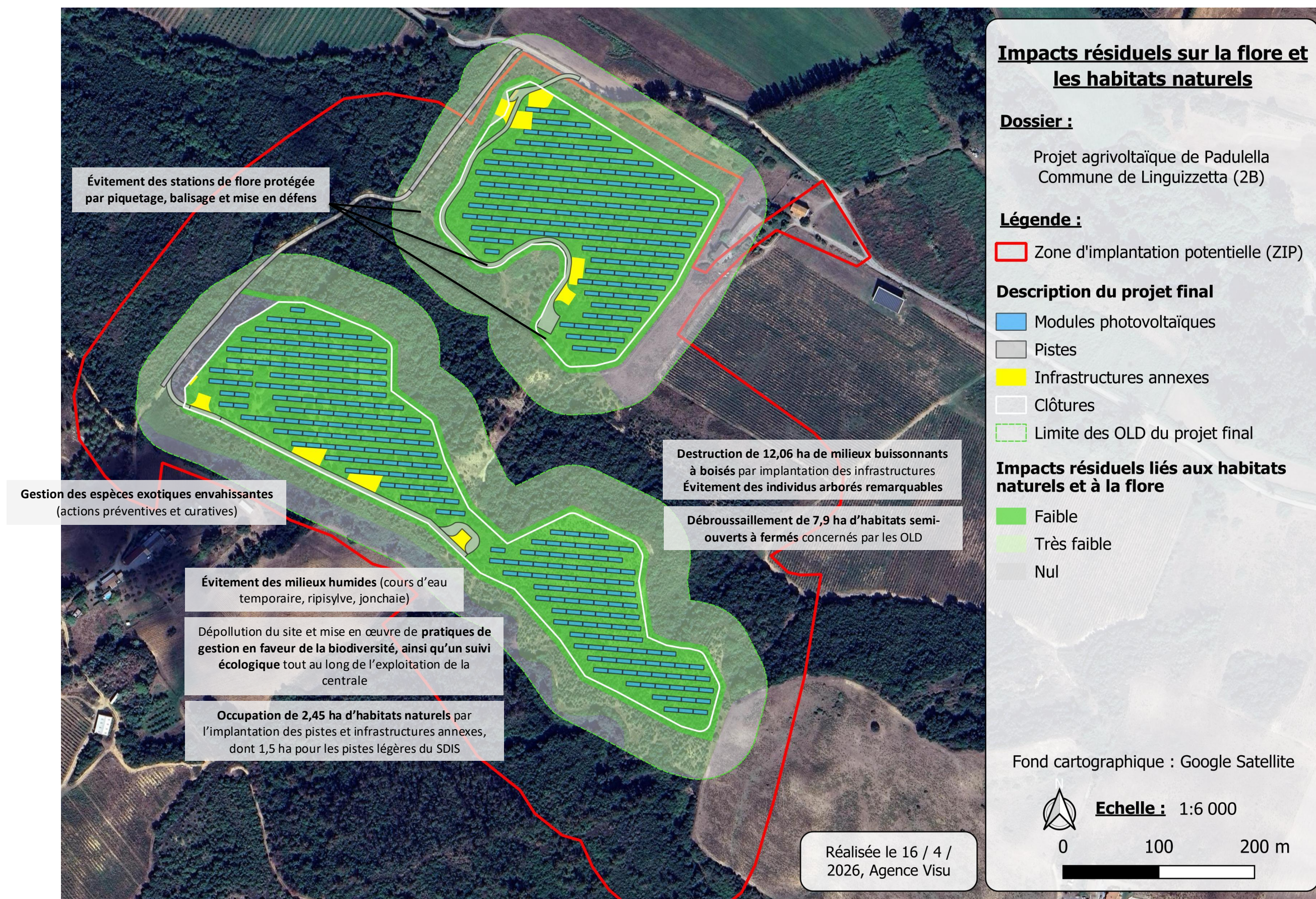


Figure 21 : Synthèse des impacts résiduels du projet sur les habitats naturels et sur la flore

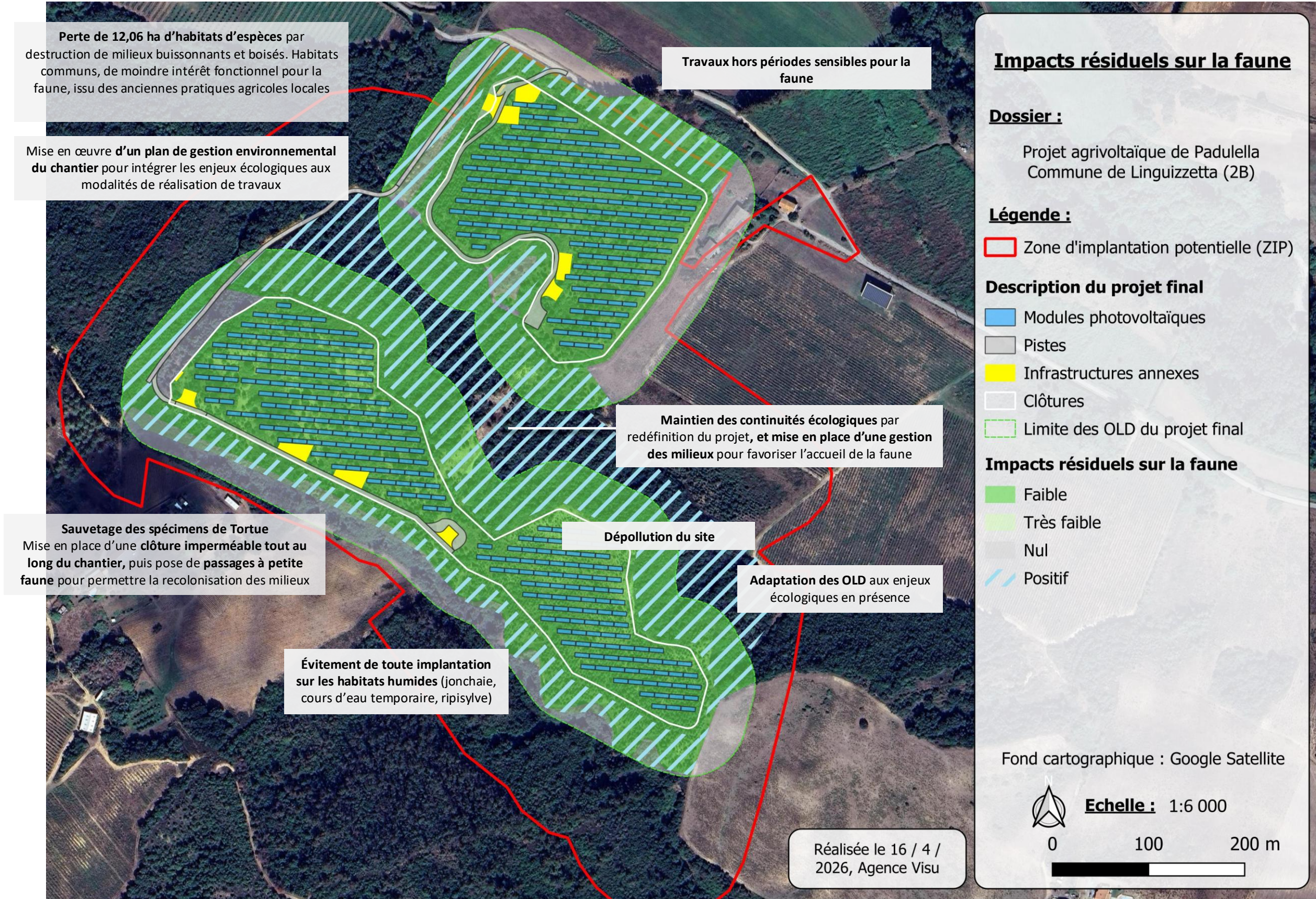


Figure 22 : Synthèse des impacts résiduels du projet sur la faune

8.4 Incidences sur l'environnement paysager

Enjeu		Phase du projet	Incidences potentielles	Niveau d'incidence brute	Mesures d'Évitement (ME) et de réduction (MR)	Niveau d'incidence résiduelle	Justification de l'incidence résiduelle	Besoin compensatoire (oui/non)
Intitulé	Niveau		Description					
Biens matériels, patrimoine culturel et paysage	Grand paysage	Travaux / démantèlement et Exploitation	Perceptions ponctuelles et lointaines, atténuées par le relief et la végétation dense. Le projet s'insère discrètement dans la mosaïque agricole et boisée, sans créer de rupture visuelle ni de repère marquant depuis les points de vue emblématiques (Linguizzetta, plaine de la Bravona).	Globalement nul Localement très faible à faible	ME1 : Evitement d'habitats naturels remarquables par redéfinition du projet ME5 : Adaptation des OLD aux enjeux écologiques et paysagers en présence MR10 : Insertion paysagère de la centrale agrivoltaïque	Globalement nul Localement très faible	Biens matériels, patrimoine culturel et paysage	Non
	Paysage rapproché		Perceptions limitées et atténuées par le microrelief, la distance (jusqu'à 2,5 km), la trame bâtie et végétale. Depuis les espaces de fréquentation locale ou touristique (RT10, Casamozza et lieux-dits proches du parc...) les vues sur le projet restent rares, partielles et rapidement masquées par la topographie ou la végétation. Variations ponctuelles de teintes et textures possibles.	Globalement nul à très faible Localement modéré		Globalement nul à très faible Localement faible		Non
	Paysage immédiat		Perceptions limitées et atténuées par le microrelief et la végétation. Depuis Padulella, Poggiale et la Strada E Petraghje, visibilité partielle du projet. Variations locales de teintes et textures.	Globalement nul à très faible Localement fort		Globalement nul à très faible Localement faible à modéré		Non
	Espaces de vie : villages et hameaux		Les perceptions du projet depuis les habitations lointaines et proches restent très limitées, filtrées par le microrelief, la végétation et la trame bâtie. À Padulella et Poggiale, voisins du projet, la visibilité demeure partielle mais implique des changements concrets de teintes et textures depuis les abords des habitations (qui sont quant à elles, libres de vue directe).	Globalement Nul Localement modéré		Globalement Nul Localement faible à modéré		Non
	Patrimoine		Concentration du patrimoine réglementairement protégé au sein de la ville historique d'Aléria. Le projet n'est pas visible depuis ces secteurs.	Globalement nul		Globalement nul		Non
	Axes de découverte		Les perceptions du projet depuis les axes de circulation proches restent ponctuelles, partielles et atténuées par le microrelief, la végétation intercalaire et la distance. Sur la Strada E Petraghje, les ouvertures visuelles sont limitées à des tronçons courts (200 à 360 m), avec une visibilité partielle des secteurs Nord et Sud. Les	Globalement nul à très faible Localement fort		Globalement nul à très faible Localement modéré		Non

Enjeu			Phase du projet	Incidences potentielles	Niveau d'incidence brute	Mesures d'Évitement (ME) et de réduction (MR)	Niveau d'incidence résiduelle	Justification de l'incidence résiduelle	Besoin compensatoire (oui/non)
Intitulé		Niveau		Description					
				autres axes (RT10, Route des Eucalyptus) offrent des vues rares et rapidement masquées par la topographie ou le couvert végétal.					
	Tourisme et loisirs	Globalement faible à modéré Localement fort		Les principaux sites touristiques sont éloignés du projet et ne présentent aucune perception visuelle directe. Seuls certains points en hauteur sur les reliefs (villages perchés comme Linguizzetta, sentiers de randonnée du Mont Sant'Appiano...) pourraient embrasser la plaine et le projet, mais sans impact significatif sur l'expérience touristique. Seule la route des Sens Authentiques, au niveau de la Strada E Petraghje, offre des vues ponctuelles et localisées vers le projet.	Globalement nul Localement faible à fort		Globalement nul Très localement modéré		

L’analyse des incidences résiduelles du projet agrivoltaïque de Padulella révèle une intégration paysagère globalement maîtrisée et discrète à toutes les échelles d’étude.

À l’échelle de l’Aire d’Étude Élargie (AEE), l’incidence est qualifiée de **nulle à très faible** : les perceptions, lorsqu’elles existent, sont ponctuelles, lointaines et systématiquement atténuées par le relief, la végétation dense et les choix de conception (préservation des crêtes, absence d’aménagements en hauteur). Depuis les points de vue à vocation touristique (village perché de Linguizzetta, sentiers de randonnée), le projet s’insère sans rupture dans la mosaïque agricole et boisée, sans créer de repère visuel marquant. Depuis la plaine de la Bravona et ses abords littoraux, **l’incidence est nulle** : les rares ouvertures potentielles sont neutralisées par la distance, le microrelief et la végétation, garantissant une absence totale de perception depuis les espaces habités ou fréquentés.

Dans l’Aire d’Étude Rapprochée (AER), l’incidence reste **globalement nulle à très faible**, et **localement faible** pour certains lieux-dits (Vaccaje, Pediventulella, Tristani). Les habitations et les axes de circulation bénéficient d’une protection naturelle et paysagère efficace, combinant distance, topographie, trame bâtie et végétale, ainsi que les mesures d’intégration (compartimentation, conservation des écrans végétaux). Les seules modifications notables, liées aux OLD alvéolaires, se limitent à des variations ponctuelles de teintes et textures, sans altération de la structure paysagère.

Enfin, dans l’aire immédiate, **l’incidence est globalement faible, et localement modérée**. Les perceptions depuis Padulella, Poggiale ou la Strada E Petraghje restent partielles, filtrées par le microrelief, la végétation et les dispositifs d’intégration. Les OLD alvéolaires, bien que visibles, s’intègrent dans la mosaïque agricole sans créer de discontinuité majeure.

Au final, le projet ne génère aucune rupture paysagère significative et préserve la qualité des ambiances visuelles existantes, tant pour les riverains que pour les usagers des axes routiers ou des espaces naturels. Les mesures paysagères et environnementales adoptées (compartimentation, conservation des écrans végétaux, OLD alvéolaires, habillage des éléments techniques) garantissent une intégration harmonieuse, respectueuse des spécificités locales et des enjeux de perception à chaque échelle.

Conformément à la démarche méthodologique appliquée — allant de l’identification des enjeux et de la sensibilité des unités paysagères à l’évaluation des incidences brutes puis résiduelles — **le projet présente, après application des mesures de traitement, une incidence paysagère résiduelle globalement nulle à faible**, traduisant une bonne compatibilité avec le contexte paysager et le patrimoine local.

8.5 Perceptibilité du projet au travers de trois photomontages
PM1 : Visualisation du projet depuis Solia, côté Sud du village perché de Linguizzetta



Figure 23 : Localisation du PM1

N° du PM	Distance au projet	Inclus dans la ZIV
1	7,4km	OUI

Ce point de vue est situé sur la D42, longeant ici le versant Sud du vieux village de Linguizzetta. Il est représentatif des perceptions offertes depuis les reliefs encadrant l’AEE à l’Ouest du projet.

Situé à plus de 7 km de l’observateur, le projet agrivoltaïque s’insère dans cette mosaïque existante. Son implantation respecte la trame naturelle du paysage, tant en termes d’échelle horizontale que de lecture des lignes de force, ce qui contribue à en atténuer la présence. Dans la vision globale, il ne crée pas de nouveau point de repère et tend à se fondre dans la masse végétale environnante.

En vue zoomée, une légère modification de texture peut être identifiée. Cette variation demeure toutefois ponctuelle, mesurée et de faible incidence sur la lecture générale du paysage.

Depuis ce point de vue situé au sein du village perché de Linguizzetta, l’impact visuel du projet peut ainsi être qualifié de **très faible**.

Il faut par ailleurs souligner le caractère ponctuel de cette vue au sein du village. Une fois que l’observateur pénètre dans les ruelles du cœur de Linguizzetta, autour de l’église notamment, ou une fois qu’il passe du côté Nord (Ombria), le projet n’est plus visible.

Dans ce contexte, les perceptions depuis les contreforts montagneux sont lointaines, discontinues et partielles. Le projet y est peu lisible. Les mesures paysagères retenues concourent ainsi, à cette échelle, à contenir l’impact résiduel en réduisant la surface visible, en maîtrisant les émergences dans le profil de crête et en conservant la dominante naturelle du couvert végétal.

L’incidence à cette échelle sur les contreforts montagneux et les paysages de vallées peut dès lors être qualifiée de globalement nulle et localement très faible.



Figure 24 : Vue depuis la D42, quartier Solia, sur le côté Sud de Linguizzetta sans le projet



Figure 25 : Vue depuis la D42, quartier Solia, sur le côté Sud de Linguizzetta avec le projet

PM2: Vue depuis le chemin d'accès, à l'entrée du lieu-dit (à proximité de la Strada E Petraghje)

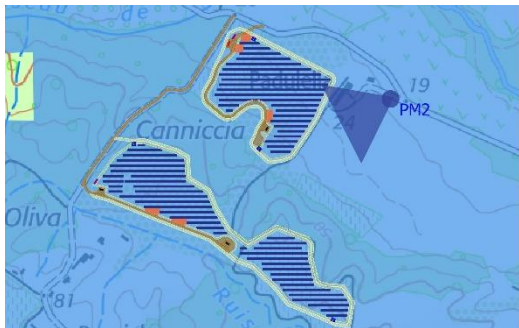


Figure 26 : Localisation du PM2

N° du PM	Distance au projet	Inclus dans la ZIV
2	150m	OUI

Ce point de vue reflète les perceptions disponibles depuis les abords de la maison de Padulella ainsi que depuis le tronçon voisin de la Strada E Petraghje. Depuis cet emplacement, une partie des structures agrivoltaïques des secteurs Nord et Sud du projet devient visible. La lecture des structures du secteur Nord demeure toutefois fortement atténuée : elles s’inscrivent dans la continuité des lignes de force du paysage existant et se trouvent en grande partie masquées par le bâti et les ondulations du terrain. La végétation intercalaire, bien qu’herbacée, adoucit également la perception directe des modules. Les structures du secteur Sud deviennent également perceptibles, principalement au niveau des premiers rangs implantés sur le microrelief dominant la vue. Cette visibilité reste néanmoins partielle et discontinue, en raison de la compartimentation du parc, qui empêche la lecture d’un front continu.

La topographie et le maintien d’une zone végétalisée exempte de structures, bien que figurée de manière volontairement majorante dans le photomontage du fait de la représentation rase des OLD, confèrent au secteur Sud une perception atténuée. **Dans la réalité, le caractère alvéolaire des OLD et le maintien d’éléments végétalisés sont de nature à adoucir la perception du projet par rapport à la simulation présentée.** Quant au secteur Nord ici directement visible, les panneaux apparaissent sous la forme d’un liseré fin, introduisant une texture plus régulière et une tonalité légèrement différente, sans modifier la structure d’ensemble du paysage ni ses rapports d’échelle.

Par ailleurs, bien que cette mesure ne soit pas visible sur le PM2, l’ajout de quelques éléments arbustifs plantés (ou conservés, toujours dans le respect des OLD) au Nord du secteur Nord, maintient une trame végétale filtrant les vues depuis l’Ouest de Padulella et depuis la Strada E Petraghje. L’incidence depuis Padulella peut être qualifiée de **faible à modérée** (en raison notamment des changements induits par les OLD).



Figure 27 : Vue depuis l'entrée de Padulella (à proximité de la Strada E Petraghje) sans le projet



Figure 28 : Vue depuis l'entrée de Padulella (à proximité de la Strada E Petraghje) avec le projet

PM3 – Vue depuis le chemin privé desservant le lieu-dit de Poggiale et le domaine viticole

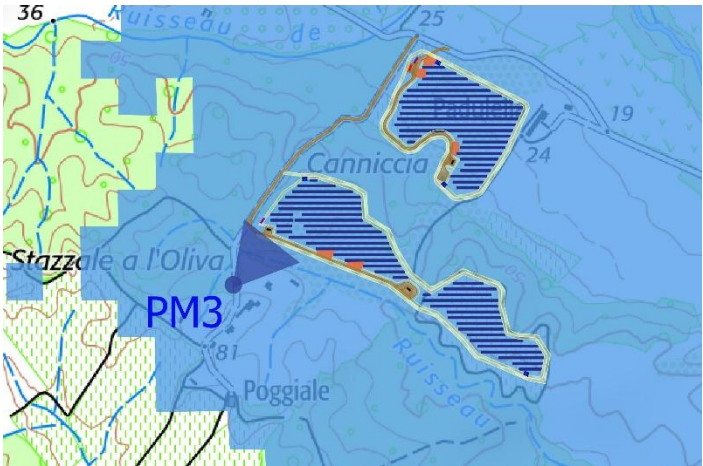


Figure 29 : Localisation du PM3

N° du PM	Distance au projet	Inclus dans la ZIV
3	110m	OUI

Ce point de vue illustre les perceptions possibles depuis le Sud du projet. L’observateur se situe ici sur le chemin privé donnant accès aux habitations et au domaine viticole (accueillant des visiteurs uniquement sur rendez-vous). La fréquentation y demeure donc très limitée, ce qui réduit l’exposition potentielle. Depuis ce point de vue, sis à une centaine de mètres de la clôture, la partie Sud du projet se dévoile en transparence à travers la ripisylve du ruisseau de Fidato. Les locaux techniques, de même que le défrichement localisé pratiqué sur le flanc occidental du parc, sont également perceptibles. Dans le cadre des mesures paysagères et environnementales et en accord avec l’arrêté préfectorale de Haute-Corse sur les OLD, la ripisylve du ruisseau du Ficato est conservée, ainsi que le rideau arboré existant en limite de propriété. Ce dernier joue un rôle essentiel dans le filtrage des vues. Constitué essentiellement de Chêne vert, autrement dit d’essences persistantes, il offre un masque efficace en toutes saisons. Ainsi, depuis ce point de vue, constituant la vue susceptible d’être la plus impactée du lieu-dit, le projet occasionne quelques changements, notamment de couleurs et de textures, mais dont la lecture est néanmoins fortement adoucie par un masque végétal haut et persistant. Grâce aux mesures appliquées (maintien de la ripisylve, conservation du rideau arboré intercalaire, caractère alvéolaire des OLD, habillage des éléments techniques), **l’incidence globale peut être qualifiée de faible sur Poggiale.**



Figure 30 : Vue depuis le chemin privé desservant le lieu-dit de Poggiale et le domaine viticole sans le projet



Figure 31 : Vue depuis le chemin privé desservant le lieu-dit de Poggiale et le domaine viticole avec le projet

8.6 Synthèse des mesures d’évitement, de réduction et d’accompagnement

Plusieurs mesures de traitement des impacts ont été proposées.

Tableau 8 : Mesures de traitement et de suivi de l’impact et coût associé

Mesures	Coût (€ HT)
Mesures	Coût (€ HT)
Mesures d’évitement	
Mesure E1 - Évitement d’habitats naturels remarquables par redéfinition du projet	0 €
Mesure E2 - Évitement des stations de flore à enjeu	3 400 €
Mesure E3 - Délimitation stricte de l’emprise du projet et des aires de stockage	650 €
Mesure E4 - Absence de rejets dans le milieu naturel	0 €
Mesure E5 - Adaptation des OLD aux enjeux écologiques en présence	650 €
Estimation totale :	4 700 €
Mesures de réduction	
Mesure R1 - Création des pistes avant la pose des panneaux accompagnée de mise en place d’un plan de circulation pour réduire la compaction du sol	0 €
Mesure R2 – Réduction des pollutions par la poussière	0 €
Mesure R3 - Régulation des espèces exotiques envahissantes	3 500 €
Mesure R4 - Mise en sureté des populations de Tortue d’Hermann	24 000 €
Mesure R5 – Dispositif de prévention pour empêcher la création d’habitats temporaires favorables aux amphibiens	0 €
Mesure R6 - Favoriser le déplacement de la petite faune	1 500 €
Mesure R7 - Gestion du parc agrivoltaïque par maintien du pâturage ovin	0 €
Mesure R8 - Mise en œuvre du chantier hors des périodes sensibles pour la faune et la flore	0 €
Mesure R9 - Limitation des nuisances sur les populations humaines	0 €
Mesure R10 - Intégration paysagère du parc photovoltaïque	400 €
Mesure R11 - Prise en compte du risque incendie et défense incendie	0 €
Mesure R12 – Pour limiter l’érosion, la pollution des eaux et les apports de sédiments	0 €
Estimation totale :	29 400 €
Mesures d’accompagnement	
Mesure A1 - Suivi écologique du chantier	21 450€
Mesure A2 - Mise en place d’un suivi écologique global en phase exploitation	46 900 €
Mesure A3 - Aménagement ponctuel : abris et gîtes artificiels pour la faune	1 635 €
Mesure A4 – Gestion écologique de la jonchaie	8 500 €
Mesure A5 – Dépollution du site	
Coût Total :	78 485 €
Coût total des mesures de traitement :	~ 112 585 €

8.7 Evaluation des incidences sur Natura 2000

Les directives européennes « Oiseaux » (79/409/CEE) du 02 avril 1979 et « Habitat » (92/43/CEE) du 21 mai 1992 constituent le réseau écologique européen des sites Natura 2000.

Aucun site Natura 2000 n’est recensé sur la ZIP ou les aires d’étude immédiate et rapprochée du projet. Le réseau Natura 2000 est représenté sur l’aire d’étude éloignée par un unique site désigné au titre de la directive « Habitats – Faune – Flore » : la **ZSC « Grand herbier de la côte orientale »**, caractérisée par un complexe côtier de zones humides littorales, d’herbiers de posidonies et de fonds sableux.

Ce site, d’intérêt écologique majeur à l’échelle régionale, est situé à plus de 4 km en aval de la zone d’étude, mais demeure hydrologiquement connecté via le réseau hydrographique local (ruisseaux de Fidato et de Prunellacce s’écoulant aux limites Nord et Sud de la ZIP). Les écoulements superficiels s’orientent naturellement vers deux points d’exutoire au Nord de la Marine de Bravona, localisée 4 km à l’Est de la ZIP.

La zone d’implantation potentielle du projet s’insère dans un contexte déjà partiellement anthropisé (anciennes zones de culture en voie de fermeture naturelle). Les milieux immédiats relèvent principalement de formations boisées et buissonnantes, ainsi que de ripisylves localisées, sans continuité écologique directe avec les habitats littoraux protégés.

Le présent projet n’est pas de nature à porter atteinte aux objectifs de conservation du site Natura 2000 de l’aire d’étude, pas plus qu’au reste du réseau Natura 2000.

La nature du projet, l’éloignement du site Natura 2000, le nombre assez restreint d’espèces désignées au titre des Directives Habitats et l’intérêt fonctionnel réduit des habitats naturels de la ZIP vis-à-vis des espèces déterminantes des sites N2000 expliquent cette absence d’incidences.

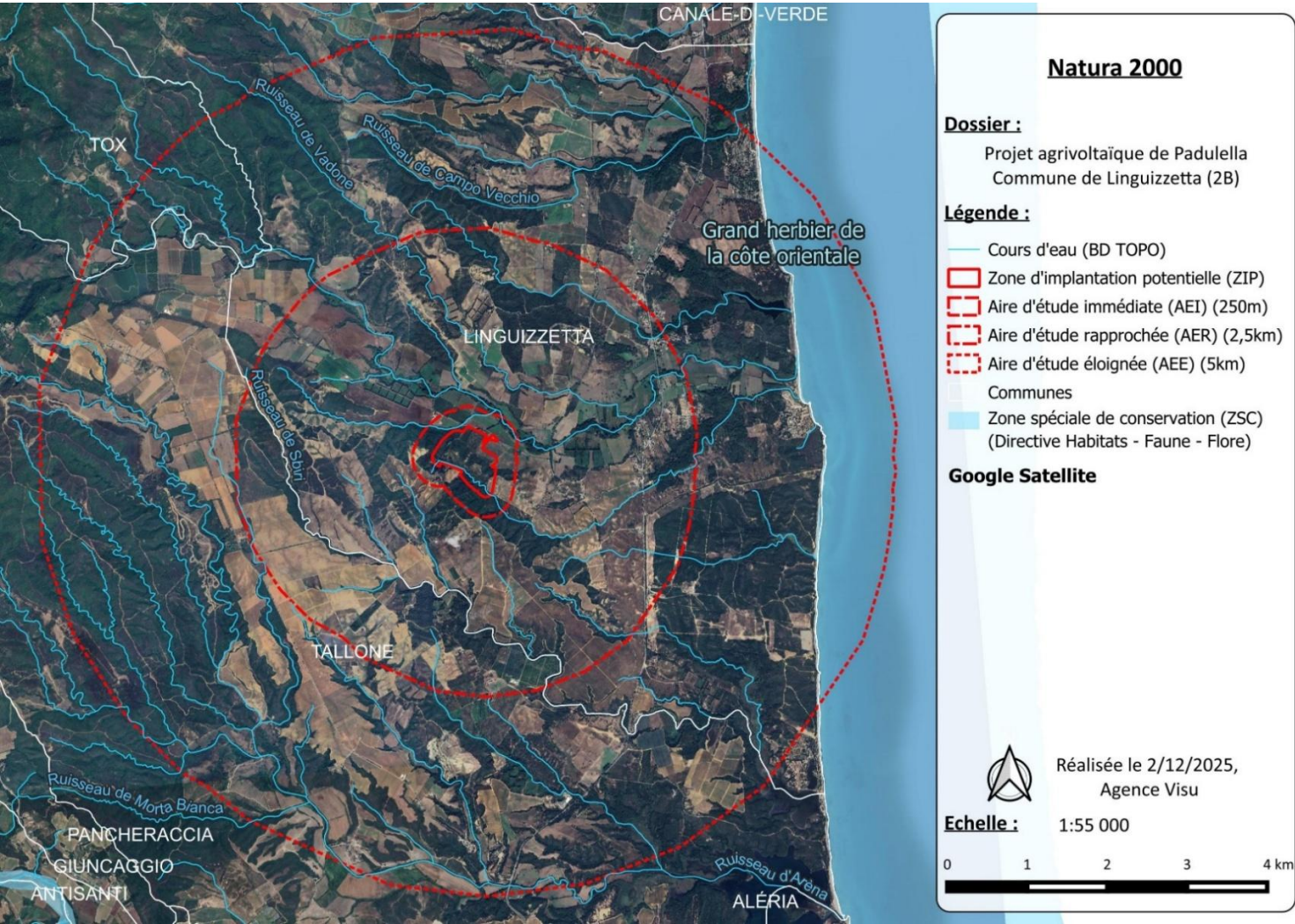


Figure 32 : Positionnement de la ZIP vis-à-vis des périmètres Natura 2000

9. CONCLUSION

L'étude d'impact s'est attachée à évaluer les incidences du projet de centrale agrivoltaïque de Padulella située sur la commune de Linguizzetta.

Au regard des enjeux relevés lors de l'analyse de l'environnement humain, physique et paysager, et des mesures d'évitement et de réduction mises en place, le projet n'est pas de nature à remettre en cause les équilibres en place. En effet, l'étude a révélé que les milieux physique et socio-économique ne seront pas impactés significativement par le projet de centrale photovoltaïque, avec des impacts résiduels allant de nul à très faible et parfois positif (sur la qualité de l'air et le changement climatique).

L'environnement paysager sera globalement très peu impacté. En effet, la concentration de formes végétales variées et le microrelief de l'ensemble paysager « plaines orientales » participent en effet à la discrétion du et assurent un impact résiduel globalement nul à faible aux trois échelles de paysage étudiées. Les mesures paysagères et environnementales adoptées (compartimentation, conservation des écrans végétaux, OLD alvéolaires, habillage des éléments techniques) garantissent une intégration harmonieuse, respectueuse des spécificités locales et des enjeux de perception à chaque échelle. Le projet ne génère aucune rupture paysagère significative.

Concernant le milieu naturel, compte-tenu des enjeux des espèces protégées, des impacts mis en évidence et des propositions de mesures de réduction, d'accompagnement et de suivi qui permettront de supprimer ou d'amoindrir les impacts résiduels pour garantir la pérennité des espèces sur le site et sa périphérie, le projet n'apparaît pas de nature à nuire au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations d'espèces protégées dans leur aire de répartition naturelle. Il vise également à accueillir de nouvelles espèces, par la mise en place d'un plan de gestion des milieux à l'échelle immédiate, et de restaurer les fonctionnalités écologiques des habitats en présence. Ces propositions permettent ainsi de préserver les continuités écologiques existantes tout en redynamisant la biodiversité du secteur qui sont aujourd'hui de plus en plus soumises aux risques de destruction par la fréquentation, la fermeture naturelle des milieux ou encore aux modifications d'habitats par la colonisation des espèces exotiques envahissantes.

Cependant, même si les incidences résiduelles du projet apparaissent comme étant non significatives, l'obtention d'une dérogation liée à la manipulation pour déplacement de spécimens de Tortues est nécessaire.

Ainsi, sous réserve de la bonne application des mesures de traitement, le projet de centrale agrivoltaïque n'est pas de nature à engendrer des impacts majeurs sur les composantes de l'environnement étudiées.

Le développement du parc solaire de Padulella Energies participe activement aux enjeux publics majeurs suivants :

- ✓ **La lutte contre le changement climatique ;**
- ✓ **La sécurisation de l'approvisionnement énergétique français et local ;**
- ✓ **L'impératif des enjeux régionaux ;**
- ✓ **Un projet photovoltaïque d'intérêt majeur pour le territoire.**

Le parc solaire Padulella permet également :

- **La sécurisation de l'approvisionnement électrique local décentralisé**
- **Des retombées économiques et financières à différentes échelles**
- **L'entretien de zones boisées du fait de la compensation titre du code forestier**

En conclusion, le projet de parc solaire de Padulella participe à la croissance de la filière photovoltaïque de la région Corse et à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre des différentes réglementations françaises et européennes, tout en valorisant le territoire local.

Les récents conflits géopolitiques montrent la vulnérabilité de la France face aux énergies fossiles et sa dépendance à ce mode énergétique, les unités de production d'électricité issues de ressources renouvelables concourent à la souveraineté et l'indépendance énergétique de la France et de la Corse.